

Journal officiel de l'Union européenne

C 126



Édition
de langue française

Communications et informations

64^e année

12 avril 2021

Sommaire

IV *Informations*

INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

2021/C 126/01

Mise à jour de la liste des titres de séjour visés à l'article 2, point 16), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen).....

1

FR

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Mise à jour de la liste des titres de séjour visés à l'article 2, point 16), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) ⁽¹⁾

(2021/C 126/01)

La publication de la liste des titres de séjour visés à l'article 2, point 16), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) ⁽²⁾ est fondée sur les informations communiquées par les États membres à la Commission, conformément à l'article 39 du code frontières Schengen.

Outre cette publication au Journal officiel, une mise à jour régulière est disponible sur le site internet de la direction générale de la migration et des affaires intérieures.

LISTE DES TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES

BELGIQUE

*Remplacement de la liste publiée au JO C 298 du 4.10.2012.***1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme**

— Carte A: Certificat d'inscription au registre des étrangers — séjour temporaire

A kaart: Bewijs van inschrijving in het vreemdelingenregister — tijdelijk verblijf

A Karte: Bescheinigung der Eintragung im Ausländerregister — Vorübergehender Aufenthalt

(Carte A: certificat d'inscription au registre des étrangers — séjour temporaire: il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est celle du séjour autorisé)

— Carte B: Certificat d'inscription au registre des étrangers

B Kaart: Bewijs van inschrijving in het vreemdelingenregister

B Karte: Bescheinigung der Eintragung im Ausländerregister

(Carte B: certificat d'inscription au registre des étrangers — séjour permanent: il s'agit d'une carte électronique. La validité de la carte est de cinq ans)

— Carte C: Carte d'identité d'étranger

C kaart: Identiteitskaart voor vreemdelingen

C Karte: Personalausweis für Ausländer

(Carte C: carte d'identité d'étranger: il s'agit d'une carte électronique. La validité de la carte est de cinq ans)

— Carte D: Titre de séjour de résident longue durée — CE

D Kaart: EG-verblijfsvergunning voor langdurig ingezetenen

D Karte: Langfristige Aufenthaltsberechtigung — EG

⁽¹⁾ Voir la liste des précédentes publications à la fin de la présente mise à jour.

⁽²⁾ JO L 77 du 23.3.2016, p. 1.

(Carte D: titre de séjour de résident longue durée — CE, délivré conformément à la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée ⁽³⁾). Il s'agit d'une carte électronique. La validité de la carte est de cinq ans)

- Carte H: Carte bleue européenne

H kaart: Europese blauwe kaart

H Karte: Blaue Karte EU

(Carte H: carte bleue européenne, délivrée en application de l'article 7 de la directive 2009/50/CE établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié ⁽⁴⁾). Il s'agit d'une carte électronique. La validité de la carte est de treize mois pendant les deux premières années, puis de trois ans.)

2. **Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour**

- Carte E: Attestation d'enregistrement

E Kaart: Verklaring van inschrijving

E Karte: Anmeldebescheinigung

(Carte E: Certificat d'inscription accordé aux citoyens du Royaume-Uni qui résidaient en Belgique avant le 1^{er} novembre 2019, délivré conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres ⁽⁵⁾ — article 8. Il s'agit d'une carte électronique. La validité de la carte est de cinq ans)

Carte E+ Document attestant de la permanence du séjour

E+ kaart Document ter staving van duurzaam verblijf

E+ Karte Dokument zur Bescheinigung des Daueraufenthalts

(Carte E+: Document attestant de la permanence du séjour, accordé aux citoyens du Royaume-Uni qui résidaient en Belgique avant le 1^{er} novembre 2019, délivré conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres — article 19. Il s'agit d'une carte électronique. La validité de la carte est de cinq ans)

- Carte F: Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union

F kaart: Verblijfskaart van een familielid van een burger van de Unie

F Karte: Aufenthaltskarte für Familieangehörige eines Unionsbürgers

(Carte F: carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union délivrée conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres — article 10. Il s'agit d'une carte électronique. La validité de la carte est de cinq ans)

- Carte F+: Carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union

F+ kaart: Duurzame verblijfskaart van een familielid van een burger van de Unie

F+ Karte: Daueraufenthaltskarte für Familieangehörige eines Unionsbürgers

(Carte F+: carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union délivrée conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres — article 10. La validité de la carte est de cinq ans.)

- Titres de séjour spéciaux délivrés par le ministère des affaires étrangères:

- Carte d'identité diplomatique

Diplomatieke identiteitskaart

⁽³⁾ JO L 16 du 23.1.2004, p. 44.

⁽⁴⁾ JO L 155 du 18.6.2009, p. 17.

⁽⁵⁾ JO L 158 du 30.4.2004, p. 77.

- Diplomatischer Personalausweis
(Carte d'identité diplomatique)
- Carte d'identité consulaire
Consulaat identiteitskaart
Konsularer Personalausweis
(Carte d'identité consulaire)
- Carte d'identité spéciale — couleur bleue
Bijzondere identiteitskaart — blauw
Besonderer Personalausweis — blau
(Carte d'identité spéciale — couleur bleue)
- Carte d'identité spéciale — couleur rouge
Bijzondere identiteitskaart — rood
Besonderer Personalausweis — rot
(Carte d'identité spéciale — couleur rouge)
- Certificat d'identité pour les enfants âgés de moins de cinq ans des étrangers privilégiés titulaires d'une carte d'identité diplomatique, d'une carte d'identité consulaire, d'une carte d'identité spéciale — couleur bleue ou d'une carte d'identité — couleur rouge
- Identiteitsbewijs voor kinderen, die de leeftijd van vijf jaar nog niet hebben bereikt, van een bevoorrecht vreemdeling dewelke houder is van een diplomatieke identiteitskaart, consulaire identiteitskaart, bijzondere identiteitskaart — blauw of bijzondere identiteitskaart — rood
- Identitätsnachweis für Kinder unter fünf Jahren, für privilegierte Ausländer, die Inhaber eines diplomatischen Personalausweises sind, konsularer Personalausweis, besonderer Personalausweis — rot oder besonderer Personalausweis — blau
- (Carte d'identité pour les enfants âgés de moins de cinq ans des étrangers titulaires d'une carte d'identité diplomatique, d'une carte d'identité consulaire, d'une carte d'identité spéciale — couleur bleue ou d'une carte d'identité — couleur rouge)
- Certificat d'identité avec photographie délivré par une administration communale belge à un enfant de moins de douze ans
- Door een Belgisch gemeentebestuur aan een kind beneden de 12 jaar afgegeven identiteitsbewijs met foto
- Von einer belgischen Gemeindeverwaltung einem Kind unter dem 12. Lebensjahr ausgestelltter Personalausweis mit Lichtbild
- (Certificat d'identité avec photographie délivré par une administration communale belge à un enfant de moins de douze ans)
- Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Remplacement de la liste publiée au JO C 330 du 6.10.2020.

I. Modèle uniforme

1. Titre de séjour délivré conformément au modèle uniforme (carte d'identité)

Titre de séjour délivré sous forme d'une carte d'identité, conformément au modèle uniforme, portant l'intitulé «Povolení k pobytu». Le titre de séjour est délivré aux ressortissants de pays tiers et sa durée de validité maximale est de 10 ans.

- i) Titre de séjour délivré entre le 4 juillet 2011 et le 26 juin 2020 sous forme d'une carte d'identité, conformément au règlement (CE) n° 380/2008 du Conseil du 18 avril 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers ⁽⁶⁾. En circulation jusqu'en juin 2030.

⁽⁶⁾ JO L 115 du 29.4.2008, p. 1.

- ii) Titre de séjour délivré depuis le 27 juin 2020 sous forme d'une carte d'identité, conformément au règlement (UE) 2017/1954 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2017 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers ⁽⁷⁾.

2. Titre de séjour délivré conformément au modèle uniforme (autocollant apposé)

Titre de séjour délivré sous la forme d'un autocollant uniforme apposé sur le document de voyage. Cet autocollant a été délivré jusqu'au 4 juillet 2011 et avait une durée de validité maximale de 10 ans, il est en circulation jusqu'au 4 juillet 2021.

L'autocollant peut toutefois encore être délivré avec une durée de validité maximale de 6 mois dans des situations extraordinaires, telles qu'une défaillance technique des dispositifs de traitement biométrique d'une durée supérieure à 7 jours civils, une catastrophe ou une autre situation d'urgence.

Type de titre de séjour — liste des finalités

Numéro inscrit dans la rubrique 6.4 — Type de titre	Explication des numéros inscrits	Numéro inscrit dans la rubrique 6.4 — Type de titre	Explication des numéros inscrits
0	Raisons médicales	49	Octroi de la protection internationale (asile)
2	Raisons culturelles	54	Octroi de la protection internationale (protection complémentaire)
4	Invitation	56	Résident de longue durée d'un autre État membre
5	Raisons politiques/ invitation officielle	57	Membre de la famille d'un résident de longue durée d'un autre État membre
6	Raisons professionnelles (indépendant)	58	Membre de la famille d'un chercheur scientifique
7	Activités liées au sport	59	Membre de la famille d'un titulaire d'une carte bleue délivrée par un autre État membre
17-20	Raisons familiales/privées	60	Regroupement de ressortissants de pays tiers
23	À des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat (directive 2004/114/CE ⁽⁸⁾)	67	Le titre de séjour précédent a été annulé
24	À des fins d'études autres que celles prévues par la directive 2004/114/CE	68	Résident de longue durée (CZ)
25	À des fins de recherche scientifique (directive 2005/71/CE ⁽⁹⁾)	69	Résident de longue durée (UE)
27	Raisons professionnelles (emploi)	78	Raisons professionnelles (investissement)
28	Titulaire d'une carte bleue	79	ICT
36	Raisons professionnelles (entrepreneuriat)	80	Mobilité de longue durée («mobile ICT»)

⁽⁷⁾ JO L 286 du 1.11.2017, p. 9.

⁽⁸⁾ JO L 375 du 23.12.2004, p. 12.

⁽⁹⁾ JO L 289 du 3.11.2005, p. 15.

Numéro inscrit dans la rubrique 6.4 — Type de titre	Explication des numéros inscrits	Numéro inscrit dans la rubrique 6.4 — Type de titre	Explication des numéros inscrits
41	Autorisation de séjour pour raisons humanitaires	88	Autres
42	Séjour accordé pour des raisons méritant une attention particulière	91	Autorisation de séjour (loi n° 326/1999 Rec. relative au séjour des ressortissants étrangers sur le territoire de la République tchèque)
43	Intérêt national ou obligation internationale	95-98	Regroupement familial
47	Séjour permanent — ancien demandeur d'une protection internationale	99	Autres
48.	Titre de séjour d'un mineur de moins de 18 ans (raisons familiales)		

Seuls les numéros susmentionnés figurent sur le modèle uniforme de titre de séjour; ils sont destinés à un usage national, principalement à des fins statistiques. Le numéro figure sur le titre de séjour, ainsi que les observations obligatoires prévues par les directives applicables (le numéro précède les observations). Cependant, il ne modifie pas le sens des observations obligatoires.

Directive	Observations obligatoires dans la langue nationale
Directive 2009/50/CE du Conseil du 25 mai 2009 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié	Dans la rubrique «catégorie de titres»: « <i>modrá karta EU</i> » Dans la rubrique «observations»: « <i>bývalý držitel modré karty EU</i> »
Directive 2014/66/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe ⁽¹⁰⁾	Dans la rubrique «catégorie de titres»: « <i>ICT</i> » ou « <i>mobile ICT</i> »
Directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée	Dans la rubrique «catégorie de titres»: « <i>povolení k pobytu pro dlouhodobě pobývajících rezidenta — ES</i> » Dans la rubrique «observations»: « <i>Mezinárodní ochrana poskytnuta [EM] dne [date]</i> ».

II. Tous autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

1. **Pobytová karta rodinného příslušníka občana Evropské unie/Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union**

Livret simple bleu foncé portant en page de couverture l'inscription de couleur argentée «*Pobytová karta rodinného příslušníka občana Evropské unie*» (titre exact du document en tchèque).

Ce document est délivré aux membres de la famille d'un citoyen de l'UE en tant que titre de séjour temporaire depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁰⁾ JO L 157 du 27.5.2014, p. 1.

2. **Průkaz o povolení k trvalému pobytu/Carte de séjour permanent**

Livret simple vert foncé portant en page de couverture l'inscription de couleur argentée «Průkaz o povolení k trvalému pobytu» (titre exact du document en tchèque).

Ce document a été délivré aux membres de la famille d'un citoyen de l'UE en tant que titre de séjour permanent jusqu'au 14 août 2017. Depuis le 15 août 2017, ce document est également délivré aux ressortissants suisses, norvégiens, islandais et liechtensteinois et aux membres de leur famille en tant que titre de séjour permanent. Depuis le 1^{er} janvier 2018, ce document est également délivré aux citoyens de l'UE.

3. **Průkaz o povolení k pobytu pro cizince/Titre de séjour pour étrangers**

Livret simple vert clair portant en page de couverture l'inscription de couleur rouge «Průkaz o povolení k pobytu pro cizince» (titre exact du document en tchèque).

Ce document a été délivré aux ressortissants suisses, norvégiens, islandais et liechtensteinois en tant que titre de séjour permanent et aux membres de leur famille en tant que titre de séjour temporaire jusqu'au 14 août 2017. Depuis le 15 août 2017, ce document est délivré uniquement aux membres de la famille des ressortissants suisses, norvégiens, islandais et liechtensteinois en tant que titre de séjour temporaire.

4. **Průkaz povolení k pobytu azylanta / Titre de séjour destiné aux personnes bénéficiant du droit d'asile**

Livret simple gris clair portant en page de couverture l'inscription de couleur noire «Průkaz povolení k pobytu azylanta» (titre exact du document en tchèque). Ce document est délivré aux personnes qui se sont vu accorder l'asile. Néanmoins, depuis le 4 juillet 2011, il n'est délivré que dans des situations spécifiques et, dans la plupart des cas, il est remplacé par le modèle uniforme de carte d'identité.

5. **Průkaz oprávnění k pobytu osoby požívající doplňkové ochrany/Titre de séjour destiné aux personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire**

Livret simple jaune portant en page de couverture l'inscription de couleur noire «Průkaz oprávnění k pobytu osoby požívající doplňkové ochrany» (titre exact du document en tchèque). Ce document est délivré aux personnes qui se sont vu accorder une protection subsidiaire. Néanmoins, depuis le 4 juillet 2011, il n'est délivré que dans des situations spécifiques et, dans la plupart des cas, il est remplacé par le modèle uniforme de carte d'identité.

6. **Diplomatický identifikační průkaz / Carte d'identité diplomatique**

La carte d'identité diplomatique est délivrée par le ministère des affaires étrangères avec les observations suivantes:

Remarques	Explication
D	Membres des missions diplomatiques — personnel diplomatique
K	Membres d'un consulat — agents consulaires
MO/D	Membres des organisations internationales jouissant des privilèges et immunités diplomatiques
ATP	Membres du personnel administratif et technique des missions diplomatiques
KZ	Membres d'un consulat — employés consulaires
MO/ATP	Membres des organisations internationales jouissant des mêmes privilèges et immunités que le personnel administratif et technique des missions diplomatiques
MO	Membres des organisations internationales jouissant de privilèges et immunités en vertu d'un accord pertinent
SP ou SP/K	Membres du personnel de service des missions diplomatiques ou des consulats
SSO ou SSO/K	Domestiques privés des membres des missions diplomatiques ou des consulats

- i) La carte d'identité diplomatique portant en page de couverture l'inscription de couleur noire «*Diplomatický identifikační průkaz/Diplomatic Identity Card*» a été délivrée jusqu'au 14 août 2017 avec une durée de validité maximale de quatre ans, elle est en circulation jusqu'en août 2021.
- ii) Depuis le 15 août 2017 est délivrée la nouvelle carte d'identité diplomatique portant en page de couverture l'inscription de couleur noire «*Identifikační průkaz a povolení k pobytu/Identity Card and long-term residence permit*».

Ce document est en papier plastifié (105 × 74 mm). Au recto, il comporte une photo du titulaire et l'indication de son nom, sa nationalité, sa date de naissance, son sexe, sa fonction, son adresse et la date limite de validité de la carte. Au verso, il mentionne que la carte est un document officiel et une pièce d'identité, ainsi qu'une preuve de séjour de longue durée en République tchèque.

DANEMARK

Remplacement de la liste publiée au JO C 77 du 15.3.2014.

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

Titres de séjour:

- Kort C. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse
(Carte C. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Kort D. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse
(Carte D. Titre de séjour d'une durée illimitée pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Kort E. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der ikke har ret til arbejde
(Carte E. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui n'ont pas droit au travail)
- Kort F. Tidsbegrænset opholdstilladelse til flygtninge — er fritaget for arbejdstilladelse
(Carte F. Titre de séjour temporaire pour les réfugiés — ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Kort J. Tidsbegrænset opholds- og arbejdstilladelse til udlændinge (Carte J. Titre de séjour temporaire et permis de travail pour les étrangers)
- Kort R. Tidsbegrænset opholdstilladelse og tidsbegrænset arbejdstilladelse med kortere gyldighed end opholdstilladelsen
(Carte R. Permis de séjour temporaire et permis de travail temporaire d'une durée moins longue que le titre de séjour)
- Kort Z. Tidsbegrænset opholdstilladelse og begrænset arbejdstilladelse til studerende
(Carte Z. Titre de séjour temporaire et permis de travail à durée limitée pour étudiants)

Avant le 20 mai 2011, le service d'immigration danois délivrait des titres de séjour sous forme de vignettes à apposer sur le passeport, qui portaient la mention suivante:

- Sticker B. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der ikke har ret til arbejde
(Vignette B. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui n'ont pas droit au travail)
- Sticker C. Tidsbegrænset opholds- og arbejdstilladelse
(Vignette C. Titre de séjour et permis de travail temporaire)
- Sticker H. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse
(Vignette H. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Sticker Z. Tidsbegrænset opholds- og arbejdstilladelse til studerende
(Vignette Z. Titre de séjour temporaire et permis de travail pour étudiants)

Ces vignettes sont toujours en circulation et sont valables pour la période qui y est indiquée.

Vignettes de séjour délivrées par le ministère des affaires étrangères:

Depuis le 1^{er} avril 2008, le ministère délivre les titres de séjour sous forme de vignettes

suivants:

- Sticker B. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der ikke har ret til at arbejde

(Vignette B. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui n'ont pas droit au travail.) Délivrée aux diplomates, au personnel technique ou administratif détaché, aux employés de maison détachés de diplomates, ainsi qu'au personnel de rang équivalent des organisations internationales ayant des bureaux à Copenhague. Valable pour le séjour et pour des entrées multiples pendant la durée de la mission).

- La vignette B qui est délivrée en tant que titre de séjour temporaire valable pour les îles Féroé ou le Groenland contient dans la rubrique «commentaires» la mention «Tilladelsen gælder kun på Færøerne» (titre de séjour valable uniquement aux îles Féroé) ou «Tilladelsen gælder kun i Grønland» (titre de séjour valable uniquement au Groenland). Délivrée aux diplomates et au personnel de rang équivalent des organisations internationales ayant des bureaux à Copenhague qui font l'aller-retour entre Copenhague et les îles Féroé ou entre Copenhague et le Groenland pour des missions officielles.)

- Sticker H. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse

(Vignette H. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail). Délivrée aux membres de la famille de diplomates qui les accompagnent, et au personnel technique ou administratif détaché, ainsi qu'au personnel de rang équivalent des organisations internationales ayant des bureaux à Copenhague. Valable pour le séjour et pour des entrées multiples pendant la durée de la mission).

NB: Avant le 1^{er} avril 2008, le ministère des affaires étrangères délivrait des vignettes de séjour de couleur rose, non numérotées et en partie manuscrites:

- Sticker E — Diplomatsk visering

(Visa diplomatique)

- Sticker F — Opholdstilladelse

(Titre de séjour)

- Vignette S — parents accompagnants figurant dans le passeport,

- Vignette G — visa diplomatique spécial pour les îles Féroé et le Groenland

Ces vignettes sont toujours en circulation et sont valables pour la période qui y est indiquée.

Les cartes d'identité pour diplomates, personnel ou technique et administratif, employés de maison, etc. qui sont délivrées par le ministère des affaires étrangères ne prouvent pas que leur titulaire est autorisé à séjourner au Danemark. Elles ne lui confèrent pas non plus le droit d'entrer sur le territoire sans visa si celui-ci est requis.

2. **Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour**

Cartes de séjour:

- Kort K. Tidsbegrænset opholdskort til tredjelandstatsborgere efter EU - reglerne)

(Carte K. Carte de séjour temporaire pour les ressortissants de pays tiers en vertu des règles de l'UE)

- Kort L. Tidsubegrænset opholdskort til tredjelandstatsborgere efter EUreglerne)

(Carte L. Carte de séjour d'une durée illimitée pour les ressortissants de pays tiers en vertu des règles de l'UE)

NB: Il existe encore d'anciennes cartes de séjour B, D et H valables en circulation qui ont été délivrées dans un autre format. Ces cartes sont faites de papier plastifié, ont un format d'environ 9 cm × 13 cm et sont frappées des armoiries du Danemark en trame blanche. Pour la carte B, la couleur de base est le beige, pour la carte D le rose/beige clair et pour la carte H le mauve clair.

Permis de retour sous forme de vignette-visa portant la mention nationale D

Les titres de séjour (carte ou vignette de séjour) valables pour les îles Féroé ou le Groenland contiennent dans la rubrique «commentaires» la mention «Tilladelsen gælder kun i Grønland» (titre de séjour valable uniquement au Groenland) ou «Tilladelsen gælder kun på Færøerne» (titre de séjour valable uniquement aux îles Féroé).

Les vignettes de séjour ne sont plus délivrées depuis le 19 mai 2011.

NB: Ces titres de séjour ne confèrent pas à leur titulaire le droit d'entrer au Danemark ou dans un autre État membre Schengen sans visa (si celui-ci est requis), à moins qu'ils ne soient, à titre exceptionnel, également valables pour le Danemark.

— Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.

3. **Documents temporaires délivrés en vertu de l'article 18, paragraphe 1, point b), de l'accord de retrait**

— «Certificate of Application»/«Kvittering for ansøgning»

(Attestation de dépôt de demande délivrée en langue anglaise ou danoise). Confirme les droits au titre de l'article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait pendant la durée du traitement de la demande de délivrance d'un nouveau titre de séjour).

ALLEMAGNE

Remplacement de la liste publiée au JO C 222 du 26.6.2018.

1. **Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme**

— Aufenthaltserlaubnis

(Titre de séjour)

— Blaue Karte EU

(Carte bleue européenne — délivrée depuis le 1^{er} août 2012)

— ICT-Karte

(Carte ICT)

— Mobiler-ICT-Karte

(Carte ICT mobile)

— Niederlassungserlaubnis

(Titre d'établissement permanent)

— Erlaubnis zum Daueraufenthalt-EG (également «Daueraufenthalt-EU»)

(Titre de séjour CE de longue durée)

— Aufenthaltsberechtigung

(Autorisation de séjour illimité)

NB: L'«Aufenthaltsberechtigung» (autorisation de séjour illimité) était délivré selon le modèle uniforme avant le 1^{er} janvier 2005 et sa validité est illimitée.

— Aufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers oder eines Staatsangehörigen eines EWR-Staates

(Carte de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE)

NB: Est délivrée depuis le 28 août 2007 et remplace le permis de séjour de résident de longue durée UE

— Daueraufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers oder eines Staatsangehörigen eines EWR-Staates

(Carte de séjour permanent pour les membres de la famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE)

— Aufenthaltserlaubnis-CH

Die Aufenthaltserlaubnis für Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft und ihre Familienangehörigen, die nicht Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft sind

(Permis de séjour pour ressortissants suisses)

(Titre de séjour pour les ressortissants de la Confédération suisse et les membres de leur famille qui ne sont pas des ressortissants de la Confédération suisse)

- Aufenthaltsdokument-GB für Inhaber des Aufenthaltsrechts im Sinne des Artikels 18 Absatz 4 des Austrittsabkommens des Vereinigten Königreichs Großbritannien und Nordirland aus der Europäischen Union und der Europäischen Atomgemeinschaft

[Titre de séjour destiné aux citoyens du Royaume-Uni, («Aufenthaltsdokument-GB») titulaires du droit de séjour en vertu de l'article 18, paragraphe 4, de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique]

- Aufenthaltsdokument für Grenzgänger-GB nach Artikel 26 des Austrittsabkommens des Vereinigten Königreichs Großbritannien und Nordirland aus der Europäischen Union und der Europäischen Atomgemeinschaft für Inhaber eines Rechts als Grenzgänger nach Artikel 24 Absatz 2, auch in Verbindung mit Artikel 25 Absatz 2, des Abkommens.

[Titre de séjour destiné aux travailleurs frontaliers du Royaume Uni («Aufenthaltsdokument-GB Grenzgänger») en vertu de l'article 26 de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour les titulaires du droit des travailleurs frontaliers relevant de l'article 24, paragraphe 2, également en liaison avec l'article 25, paragraphe 2, de l'accord]

2. **Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour**

- Aufenthaltserlaubnis-EU

(Titre de séjour UE pour les membres de la famille de ressortissants d'un État membre de l'UE ou de l'EEE, qui ne sont pas des ressortissants d'un État membre de l'UE ou de l'EEE)

NB: Délivré jusqu'au 28 août 2007 et valable 5 ans maximum (ou illimité), et donc toujours en circulation

- Aufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers oder eines Staatsangehörigen eines EWR-Staates

[carte de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'UE ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE (document papier)]

NB: Cette carte délivrée sous la forme d'un document papier à partir du 28 août 2007 remplaçait le permis de séjour de résident de longue durée UE («Aufenthaltserlaubnis-EU»). Elle ne sera plus délivrée après la fin de 2020. Les documents délivrés avant la fin de l'année 2020 resteront valables jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document.

- Daueraufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers oder eines Staatsangehörigen eines EWR-Staates (Papierdokument)

[Carte de séjour permanent pour les membres de la famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE (document papier)]

NB: Cette carte était délivrée sous la forme d'un document papier. Elle ne sera plus délivrée après la fin de 2020. Les documents délivrés avant la fin de l'année 2020 resteront valables jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document.

- Aufenthaltserlaubnis für Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft und ihre Familienangehörigen, die nicht Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft sind

(Titre de séjour pour les ressortissants de la Confédération suisse et les membres de leur famille qui ne sont pas des ressortissants de la Confédération suisse)

NB: Titre de séjour pour les ressortissants de la Confédération suisse et les membres de leur famille qui ne sont pas des ressortissants de la Confédération suisse Les documents délivrés avant la fin de l'année 2020 resteront valables jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document.

- Aufenthaltserlaubnis für Angehörige eines Mitgliedstaates der EWG (document papier)

(Titre de séjour pour les ressortissants communautaires)

NB: Conformément à l'article 15 de la loi sur la libre circulation générale des citoyens de l'UE, un document «Aufenthaltsurlaubnis - EU für Familienangehörige von Staatsangehörigen eines Mitgliedstaates der Europäischen Union oder eines EWR Staates, die nicht Staatsangehörige eines Mitgliedstaates der EU oder des EWR sind»

NB: Titre de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'UE ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE, qui ne sont pas citoyens de l'UE ou ressortissants d'un État membre de l'EEE, délivrés avant le 28 août 2007, qui conserve sa validité en tant que titre de séjour.

NB: Le titre susmentionné ne permet à son titulaire d'entrer sur le territoire sans visa que s'il est délivré dans un passeport ou séparément en liaison avec un passeport, mais pas s'il est délivré sous la forme d'une vignette apposée sur un document tenant lieu de document d'identité («Ausweisersatz») valable exclusivement en Allemagne.

NB: Ces titres de séjour ne donnent droit à l'entrée sans visa que dans la mesure où ils sont inscrits dans un passeport ou sont délivrés en relation avec un passeport en tant qu'autorisation tenant lieu de visa. Ils ne donnent pas droit à l'entrée sans visa s'ils sont délivrés en lieu et place d'un document d'identité national.

Le document relatif à une mesure d'expulsion ajournée «Aussetzung der Abschiebung (Duldung)» ainsi que le titre de séjour provisoire pour demandeurs d'asile «Aufenthalts gestattetung für Asylbewerber» ne donnent pas droit à l'entrée sans visa.

— Fiktionsbescheinigung

(Document de séjour provisoire)

Ce titre de séjour ne reste valable que si la troisième case de la page 3 est cochée. L'entrée sur le territoire n'est autorisée qu'en liaison avec un titre de séjour périmé, un visa, une carte d'identité allemande, conformément à l'article 10 de la directive 2004/38/CE, ou une carte de séjour permanent allemande conformément à l'article 20 de la directive 2004/38/CE.

Si la première ou la deuxième case est cochée, le «Fiktionsbescheinigung» ne donne pas le droit d'entrer sans visa.

Disposition relative à la mise en œuvre de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique

Comme le prescrivent les dispositions relatives au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne, à compter de la fin de la période de transition prévue par l'accord, les ressortissants britanniques et les membres de leur famille qui jouissent de droits en Allemagne en vertu de la deuxième partie, titre II, chapitre 1, ou de l'article 24, paragraphe 2, également en liaison avec l'article 25, paragraphe 2, de l'accord, sont autorisés à entrer sur le territoire, même s'ils ne disposent pas d'un titre de séjour périmé ou d'un visa en plus de leur passeport. Ils le peuvent également au moyen d'une «Fiktionsbescheinigung» (un document de séjour provisoire) dans lequel la quatrième case de la page 3 est cochée, indiquant (en allemand) que «le titulaire a présenté une demande d'attestation d'un droit de séjour en vertu de la loi sur la liberté de circulation dans l'UE ou de l'accord UE-Suisse, laquelle est certifiée à titre provisoire», même s'ils ne disposent pas d'un titre de séjour périmé ou d'un visa en plus de leur passeport. Cette indication est rédigée en allemand et se lit comme suit: «Der Inhaber / die Inhaberin hat die Dokumentation eines Aufenthaltsrechts nach dem FreizügG/EU oder dem Abkommen EU-Schweiz beantragt, das hiermit vorläufig bescheinigt wird.»

La même case est cochée si le titulaire a déjà présenté une demande d'attestation d'un droit de séjour en vertu de la loi sur la liberté de circulation dans l'UE ou de l'accord UE/Suisse, mais qu'aucun document conforme au modèle uniforme défini par le règlement (CE) n°1030/2002 du Conseil ne peut être délivré. Le droit de séjour est alors certifié par le document de séjour provisoire. Dans de tels cas, les titulaires d'une «Fiktionsbescheinigung» sont autorisés à entrer sur le territoire si la quatrième case de la page 3 du document est cochée, indiquant que «le titulaire a présenté une demande d'attestation d'un droit de séjour en vertu de la loi sur la liberté de circulation dans l'UE ou de l'accord UE-Suisse, laquelle est certifiée à titre provisoire, même s'ils ne disposent pas d'un titre de séjour périmé ou d'un visa en plus de leur passeport.

— Cartes destinées aux membres des représentations diplomatiques:

NB: Depuis le 1^{er} août 2003, un nouveau type de carte est délivré aux membres des représentations diplomatiques et aux membres des représentations consulaires de carrière. Les types de carte établis avant le 1^{er} août 2003 ne sont plus valables.

Les différents privilèges accordés sont indiqués par le texte figurant au verso des cartes.

Cartes délivrées aux diplomates et aux membres de leur famille:

Cartes portant au verso la lettre «D»:

Cartes diplomatiques pour les diplomates étrangers:

— Protokollausweis für Diplomaten

(Carte protocolaire pour les diplomates, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes diplomatiques pour les membres de la famille qui exercent une activité privée à caractère lucratif:

— Protokollausweis für Diplomaten "A"

(Carte protocolaire pour les diplomates «A», depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes diplomatiques pour les diplomates ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

— Protokollausweis für Diplomaten Art. 38 I WÜD

(Cartes protocolaires pour diplomates au sens de l'article 38, paragraphe 1, de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel administratif ou technique et aux membres de la famille de ces derniers:

Cartes portant au verso la mention «VB»:

Carte protocolaire pour le personnel administratif ou technique étranger:

— Protokollausweis für Verwaltungspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel administratif, depuis le 1^{er} août 2003)

Carte protocolaire pour les membres de la famille du personnel administratif ou technique qui exercent une activité privée à caractère lucratif:

— Protokollausweis für Verwaltungspersonal «A»

(Carte protocolaire pour le personnel administratif «A», depuis le 1^{er} août 2003)

Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif ou technique ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

— Protokollausweis für Mitglieder VB Art. 38 2 WÜD

(Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif des ambassades au sens de l'article 38, paragraphe 2, de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel de service et aux membres de la famille de ce dernier:

Cartes portant au verso la mention «DP»:

— Protokollausweis für dienstliches Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel de service, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel engagé sur place et aux membres de la famille de ce dernier:

Cartes portant au verso la mention «OK»:

— Protokollausweis für Ortskräfte

(Carte protocolaire pour le personnel engagé sur place, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel domestique privé:

Cartes portant au verso la mention «PP»:

— Protokollausweis für privates Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel domestique privé, depuis le 1^{er} août 2003)

— Cartes destinées aux membres des représentations consulaires:

Les différents privilèges accordés sont indiqués par le texte figurant au verso des cartes.

Cartes délivrées aux fonctionnaires consulaires:

Cartes portant au verso la mention «K»:

Cartes pour les fonctionnaires consulaires étrangers:

— Protokollausweis für Konsularbeamte

(Carte protocolaire pour fonctionnaires consulaires, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes pour les fonctionnaires consulaires ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

— Protokollausweis für Konsularbeamte «Art. 71 I WÜK»

(Carte protocolaire pour les fonctionnaires consulaires au sens de l'article 71, paragraphe 1, de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel consulaire administratif ou technique de carrière:

Cartes portant au verso la mention «VK»:

Carte protocolaire pour le personnel administratif ou technique étranger:

— Protokollausweis für Verwaltungspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel administratif, depuis le 1^{er} août 2003)

Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif ou technique ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

— Protokollausweis für Mitglieder VK Art. 71 II WÜK

(Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif des consulats au sens de l'article 71, paragraphe 2, de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel de service consulaire de carrière:

Cartes portant au verso la mention «DH»:

— Protokollausweis für dienstliches Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel de service, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées aux membres de la famille des fonctionnaires consulaires et du personnel administratif, technique et de service:

Cartes portant au verso la mention «KF»:

— Protokollausweis für Familienangehörige (Konsulat)

[Carte protocolaire pour membres de la famille (Consulat), depuis le 1^{er} août 2003]

Cartes délivrées au personnel consulaire de carrière engagé sur place:

Cartes portant au verso la mention «OK»:

— Protokollausweis für Ortskräfte

(Carte protocolaire pour le personnel engagé sur place, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel domestique privé du personnel consulaire de carrière:

Cartes portant au verso la mention «PP»:

— Protokollausweis für privates Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel domestique privé, depuis le 1^{er} août 2003)

— Cartes spéciales:

Cartes délivrées aux agents d'organisations internationales et aux membres de leur famille:

Cartes portant au verso la mention «IO»:

— Sonderausweis «IO»

(Carte spéciale «IO», depuis 1999)

— Sonderausweis für Mitglieder internationaler Organisationen

(Carte délivrée aux membres d'organisations internationales)

— Sonderausweis für Familienangehörige von Mitgliedern internationaler Organisationen

(Carte délivrée aux membres de la famille des membres d'organisations internationales)

NB: Les dirigeants des organisations internationales et les membres de leur famille reçoivent une carte portant la mention «D»; le personnel domestique privé des agents des organisations internationales reçoit une carte portant la mention «PP».

Cartes délivrées aux membres d'un ménage au sens de l'article 27, paragraphe 1, point 5, du règlement sur les conditions de séjour (Aufenthaltsverordnung):

Carte portant au verso la mention «S»:

— Sonderausweis «S»

(Carte spéciale «S», depuis le 1^{er} janvier 2005)

— Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne

Liste des personnes participant à un voyage scolaire qui satisfait aux exigences prévues à l'article 1^{er}, point b), en liaison avec l'annexe de la décision 94/795/JAI du Conseil, du 30 novembre 1994, relative à une action commune adoptée par le Conseil sur la base de l'article K.3 paragraphe 2 point b) du traité sur l'Union européenne en ce qui concerne les facilités de déplacement des écoliers ressortissants de pays tiers résidant dans un État membre ⁽¹⁾.

ESTONIE

Remplacement de la liste publiée au JO C 173 du 22.5.2018.

1. **Documents délivrés aux ressortissants de pays tiers conformément au modèle uniforme, qui apportent la preuve qu'ils possèdent un titre de séjour ou bénéficient du droit de séjour (délivrés depuis le 1^{er} janvier 2011)**

Le numéro de document est composé de deux lettres et de sept chiffres. La première lettre de ce numéro indique le type de titre de séjour ou de droit de séjour:

B — ressortissant de pays tiers;

P — résident de longue durée;

F — carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'UE.

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «ELAMISLUBA» (permis de séjour), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Residence permit».

Au recto du document, dans la rubrique «loa liik» (catégorie du permis), les données suivantes sont indiquées:

Permis de séjour temporaire:

— Tähtajaline elamisluba — temporary residence permit (permis de séjour temporaire)

— Tähtajaline elamisluba töötamiseks — temporary residence permit for employment (permis de séjour temporaire à des fins d'emploi)

— Tähtajaline elamisluba EL sinine kaart — temporary residence permit for employment/EU blue card (permis de séjour temporaire, carte bleue européenne)

— Tähtajaline elamisluba töötamiseks- ICT — residence permit for employment (permis de séjour temporaire à des fins d'emploi-détachement intragroupe)

— Tähtajaline elamisluba ettevõtluseks — residence permit for business (permis de séjour temporaire à des fins d'affaires)

— Tähtajaline elamisluba õppimiseks — residence permit for studies (permis de séjour temporaire à des fins d'études)

Résident de longue durée:

— Pikaajaline elanik — long term resident (résident de longue durée)

Si le titulaire d'un permis de séjour est un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne qui n'exerce pas le droit de libre circulation en vertu de la directive relative aux citoyens de l'Union européenne et qu'une carte de séjour lui est délivrée, la mention «pereliige/family member» (membre de la famille) est indiquée à la deuxième ligne de la rubrique «catégorie du permis».

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «LIIDU KODANIKU PERELIIKME ELAMISLUBA» (permis de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Residence permit of a family member of a Union citizen».

Au recto du document, dans la rubrique «loa liik» (catégorie du permis), les données suivantes sont indiquées:

⁽¹⁾ JO L 327 du 19.12.1994, p. 1.

Droit de séjour temporaire:

- Tähtajaline elamisõigus/temporary right of residence (droit de séjour temporaire)

Droit de séjour permanent:

- Alaline elamisõigus/permanent right of residence (droit de séjour permanent)

Les citoyens du Royaume-Uni et les membres de leur famille qui ont un droit de séjour en Estonie en vertu de l'accord de retrait du Royaume-Uni se voient délivrer une carte de séjour, qui contient le titre du document «ELAMISÕIGUS» (droit de séjour — citoyen britannique) ou «PERELIHKME ELAMISÕIGUS» (droit de séjour d'un membre de la famille) au centre du bord supérieur de la carte de séjour et, en bas de la carte, la dénomination anglaise «Right of residence» dans le champ 3.2.

Au recto du document, dans la rubrique «loa liik» (catégorie du permis), les données suivantes sont indiquées: «ELI LEPINGU ART 50» — Article 50 TFUE.

Le champ «Remarques» contient les informations suivantes: «ARTIKKEL 18(4)» — Article 18, paragraphe 4.

Au recto du document, dans la rubrique «loa liik» (catégorie du permis), les données suivantes sont indiquées:

- Tähtajaline elamisõigus — temporary right of residence (droit de séjour temporaire)
- Alaline elamisõigus — permanent right of residence (droit de séjour permanent)

Pour les voyages à l'étranger, les cartes de séjour délivrées à des ressortissants de pays tiers doivent être présentées conjointement à un passeport en cours de validité.

2. **Titres mentionnant le droit de séjour en République d'Estonie et délivrés conformément à l'article 5 bis du règlement (CE) n° 1030/2002 (délivrés depuis le 1^{er} janvier 2012)**

Kaitseministri luba kuni pp.kk.aaaa (ülalpeetav/dependant ⁽¹²⁾)

(autorisation du ministre de la défense jusqu'au jj.mm.aaaa)

Depuis le 3 décembre 2018, la date et la dénomination anglaise du titre ne sont plus indiquées sur le permis.

NB: Des documents comportant ces mentions sont délivrés aux ressortissants de pays tiers et aux membres de la famille de citoyens de l'UE qui ont la citoyenneté d'un pays tiers.

3. **Autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers et aux citoyens de l'UE**

Cartes diplomatiques et cartes de service délivrées par le ministère des affaires étrangères:

- Carte d'identité diplomatique

Catégorie A — Chefs de mission et membres de leur famille; couleur bleue

Catégorie B — Diplomates et membres de leur famille; couleur bleue

- Carte de service

Catégorie C — Membres du personnel administratif et membres de leur famille; couleur rouge

Catégorie D — Auxiliaires; couleur verte

Catégorie E — Domestiques privés; couleur verte

Catégorie F — Citoyens estoniens et résidents permanents travaillant dans une mission étrangère; couleur verte

Catégorie HC — Agents consulaires honoraires; couleur grise

Catégorie G — Membres du personnel des organisations ou autres institutions internationales et membres de leur famille couleur orange

⁽¹²⁾ La remarque «à charge» est ajoutée lorsque la personne concernée est un membre de la famille d'une personne séjournant en Estonie sur la base de la loi sur la coopération internationale dans le domaine militaire.

GRÈCE

Remplacement de la liste publiée au JO C 286 du 29.8.2015.

1. **Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme défini pour les ressortissants de pays tiers [règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil, tel que modifié]**

— Άδεια διαμονής (ομογενών εξ Αλβανίας και των μελών των οικογενειών τους)

[Titre de séjour: il est délivré aux ressortissants albanais d'origine grecque et aux membres de leur famille (enfants mineurs, conjoints et enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, à condition que le conjoint ait la responsabilité parentale de ces enfants mineurs, quelle que soit leur nationalité). Sa durée de validité est de dix ans.]

— Άδεια διαμονής (ομογενών εκ Τουρκίας και των μελών των οικογενειών τους)

[Titre de séjour: il est délivré aux ressortissants turcs d'origine grecque et aux membres de leur famille (enfants mineurs, conjoints et enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, à condition que le conjoint ait la responsabilité parentale de ces enfants mineurs, quelle que soit leur nationalité). Sa durée de validité est de dix ans.]

NB: Depuis le 6 novembre 2020, tous les titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers se présentent sous le modèle prévu par le règlement (UE) 2017/1954. L'ancien modèle de titre de séjour est en circulation jusqu'à la date d'expiration.

2. **Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour**

— Δελτίο Διαμονής Μέλους Οικογένειας Πολίτη της Ένωσης

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union - délivrée aux ressortissants de pays tiers qui sont des membres de la famille d'un citoyen grec ou d'un citoyen de l'Union et aux parents d'enfants mineurs)

— Δελτίο Μόνιμης Διαμονής Μέλους Οικογένειας Πολίτη της Ένωσης

(Titre de séjour permanent d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union - délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont des membres de la famille d'un citoyen grec ou d'un citoyen de l'Union et aux parents d'enfants mineurs)

— Άδεια παραμονής αλλοδαπού (βιβλιάριο χρώματος λευκού)

[Titre de séjour pour étrangers (livret de couleur blanche) — d'une durée de validité maximale de cinq ans et délivré aux bénéficiaires d'une protection internationale et aux réfugiés].

— Ειδικό Δελτίο Ταυτότητας Ομογενούς (εξ Αλβανίας) (χρώμα ροζ)

[Carte d'identité spéciale pour personnes d'origine grecque (couleur rose) — délivrée aux ressortissants albanais d'origine grecque et aux membres de leur famille (enfants mineurs, conjoints et enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, à condition que le conjoint ait la responsabilité parentale de ces enfants mineurs, quelle que soit leur nationalité). Elle est valable pour une durée indéterminée.]

— Ειδικό Δελτίο Ταυτότητας Ομογενούς (εκ Τουρκίας) (χρώμα ροζ)

[Carte d'identité spéciale pour personnes d'origine grecque (couleur rose) — délivrée aux ressortissants turcs d'origine grecque et aux membres de leur famille (enfants mineurs, conjoints et enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, à condition que le conjoint ait la responsabilité parentale de ces enfants mineurs, quelle que soit leur nationalité). Elle est valable pour une durée indéterminée.]

— Ειδικό Δελτίο Ταυτότητας Ομογενούς (από χώρες της τ. ΕΣΣΔ και τα τέκνα τους) (χρώμα ροζ)

[Carte d'identité spéciale pour personnes d'origine grecque (couleur rose) — délivrée aux ressortissants de l'ex-URSS d'origine grecque et leurs enfants mineurs. Elle est valable pour une durée indéterminée.]

— Ειδικές Ταυτότητες της Διεύθυνσης Εθιμοτυπίας του Υπουργείου Εξωτερικών

(Cartes d'identité spéciales délivrées par la direction du protocole du ministère des affaires étrangères)

— Type «D» (personnel diplomatique, couleur rouge)

Est délivrée au chef et aux membres de chaque mission diplomatique ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints et enfants jusqu'à dix-huit ans) titulaires de passeports diplomatiques.

- Type «A» (personnel administratif ou technique, couleur orange).
Est délivrée aux membres du personnel des missions diplomatiques ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoins et enfants jusqu'à dix-huit ans) titulaires de passeports de service.
- Type «S» (personnel de service, couleur verte)
Est délivrée aux membres du personnel de service des missions diplomatiques ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoins et enfants jusqu'à dix-huit ans).
- Type «CC» (agent consulaire, couleur bleue)
Est délivrée aux membres du personnel des représentations consulaires de carrière ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoins et enfants jusqu'à dix-huit ans).
- Type «CE» (employé consulaire, couleur bleu ciel)
Est délivrée aux membres du personnel administratif des représentations consulaires de carrière ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoins et enfants jusqu'à dix-huit ans).
- Type «CH» (agent consulaire honoraire, couleur grise)
Est délivrée aux consuls honoraires.
- Type «IO» (organisation internationale, couleur mauve foncé)
Est délivrée aux membres du personnel d'organisations internationales ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoins et enfants jusqu'à dix-huit ans) bénéficiant du statut diplomatique.
- Type «IO» (organisation internationale, couleur mauve clair)
Est délivrée aux membres du personnel administratif d'organisations internationales ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoins et enfants jusqu'à dix-huit ans).

3. **Document provisoire/temporaire accordé aux bénéficiaires de l'accord de retrait**

- Βεβαίωση (κατάθεσης δικαιολογητικών).

[Attestation de dépôt des documents justificatifs — cette attestation est délivrée aux ressortissants britanniques et aux membres de leur famille, également ressortissants britanniques, qui sont bénéficiaires de l'accord de retrait au titre de l'article 4 de l'arrêté ministériel conjoint n° 4000/1/113-α/ 14-10-2020 (législation grecque). Elle est délivrée après approbation de leur demande et atteste du dépôt des documents nécessaires à la délivrance du titre de séjour en vertu de l'article 18, paragraphe 4, de l'accord de retrait. Cette attestation couvre la période pendant laquelle le bénéficiaire de l'accord de retrait attend l'impression et la délivrance du titre de séjour et est conservée par l'autorité compétente lors de la signification ou notification et de la réception du titre de séjour.]

- Ειδική Βεβαίωση Νόμιμης Διαμονής της υπ' αριθ. 4000/1/113-α' Κ.Υ.Α. (ΥΠΟΔΕΙΓΜΑ ΚΑ-158).

(Attestation spéciale de séjour régulier au titre de l'arrêté ministériel conjoint n° 4000/1/113-α. Cette attestation est délivrée aux ressortissants britanniques et aux membres de leur famille, également ressortissants britanniques, dont la demande de délivrance du titre de séjour conformément à l'article 18, paragraphe 4, de l'accord de retrait a été rejetée et qui ont formé un recours contre cette décision. Elle prouve que son titulaire jouit des droits des citoyens mentionnés dans la deuxième partie de l'accord de retrait dans l'attente d'une décision définitive en cas de recours formé contre le rejet d'une telle demande. Sa durée de validité est d'un an. Cette attestation est conservée par l'autorité compétente après l'examen et la décision définitive sur le recours.)

FRANCE

Remplacement de la liste publiée au JO C 27 du 22.1.2019.

1. **Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme**

Titres de séjour français:

- Carte de séjour temporaire comportant une mention particulière qui varie selon le motif du séjour autorisé

- Les cartes de séjour temporaire dont le champ «Remarques» contient le signe «#» précédant le motif du titre de séjour, ou la mention «Séjour limité à Mayotte», ne permettent pas l'entrée dans l'espace Schengen sauf pour les membres de famille (conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité, enfant, enfant du conjoint, ascendant direct, ascendant direct du conjoint):
 - d'un citoyen français accompagnant ce même ressortissant et se rendant avec lui dans un autre État membre que la France,
 - d'un ressortissant français, qui s'est vu reconnaître précédemment un droit au séjour dans un autre État membre de l'UE avec ce même ressortissant.

— Carte de séjour pluriannuelle, d'une durée de validité maximale de 4 ans

— Carte de séjour portant la mention «retraité» et «conjoint de retraité»

— Carte de résident

— Carte de résident permanent

— Carte de résident portant la mention «résident de longue durée-CE»

NB: Cette carte était également appelée «carte de résident de longue durée pour résident communautaire» jusqu'au 16 juin 2011, puis «carte de résident de longue durée — communauté européenne»

— Carte de résident délivrée aux ressortissants andorrans

— Certificat de résidence d'Algérien

— Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse

— Carte de séjour portant la mention «Article 50 TUE» délivrée aux Britanniques et aux membres de leur famille bénéficiaires de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Titres de séjour monégasques (inclus conformément à la décision du Comité exécutif du 23 juin 1998 concernant les titres de séjour monégasques [SCH/Com-ex (98) 19]:

— Carte de séjour de résident temporaire de Monaco

— Carte de séjour de résident ordinaire de Monaco

— Carte de séjour de résident privilégié de Monaco

— Carte de séjour de conjoint de ressortissant monégasque

2. **Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers autorisant un séjour ou un retour sur le territoire**

- Autorisation provisoire de séjour

- Récépissés de renouvellement de demande de titre de séjour, accompagnés du titre de séjour périmé ou d'un visa D de long séjour d'une durée de validité comprise entre 4 et 12 mois, périmé (à l'exclusion du visa D comportant la mention «Dispense temporaire de carte de séjour»)

- Attestation de prolongation de l'instruction d'une demande de titre de séjour, accompagnée du titre de séjour périmé ou d'un visa D de long séjour périmé d'une durée de validité comprise entre 4 et 12 mois, (à l'exclusion du visa D comportant la mention «Dispense temporaire de carte de séjour»)

- Attestation de décision favorable sur une demande de titre de séjour

- Attestation d'enregistrement de demande de titre de séjour en ligne délivrée aux ressortissants britanniques dans le cadre de l'application de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Documents délivrés aux étrangers mineurs

- Document de circulation pour étrangers mineurs (DCEM)

- Titre d'identité républicain pour étrangers mineurs (TIREM)

NB: Depuis le 1^{er} mars 2019, le titre d'identité républicain n'est plus délivré. Des exemplaires antérieurs et valables au plus tard jusqu'au 1^{er} mars 2024 sont toujours en circulation.

Titres de voyage délivrés aux bénéficiaires de la protection internationale

- Titre de voyage pour réfugié

- Titre d'identité et de voyage

Carte de frontalier délivrée aux Britanniques et aux membres de leur famille bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Titres de séjour spéciaux

(chaque titre spécial porte une mention spécifique en fonction de la qualité du titulaire)

Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne

CROATIE

1. **Titres de séjour («dozvola boravka») délivrés conformément au modèle uniforme**

Vrsta boravka se unosi u obrazac dozvole boravka (le type de titre de séjour figure sur la carte):

— **stalni boravak**

Traduction française: «séjour permanent»

NB: Désigne un séjour national permanent.

— **dugotrajno boravište**

Traduction française: «séjour de longue durée»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

— «osoba s dugotrajnim boravištem-EU/Résident de longue durée (UE)»

(délivré conformément à la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée)

— «međunarodnu zaštitu odobrila Republika Hrvatska (datum)»

Traduction française: «Protection internationale octroyée par la République de Croatie le ... (date)»

(délivré conformément à la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, telle que modifiée par la directive 2011/51/UE)

— «OSOBA S DUGOTRAJNIM BORAVIŠTEM-EU/LONG TERM RESIDENT-EU», dans le champ consacré aux remarques (napomene): «bivši nositelj EU plave karte/rad bez dozvole za boravak i rad»

(délivré conformément à la directive 2009/50/CE du Conseil du 25 mai 2009 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié).

— **privremeni boravak (SÉJOUR TEMPORAIRE)**

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

— «EU plava karta» et dans les champs consacrés aux remarques (napomene) «rad izvan godišnje kvote»

Traduction française: «carte bleue européenne» et dans les champs consacrés aux remarques (napomene) «travail hors quota annuel»

(directive 2009/50/CE du Conseil du 25 mai 2009 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié)

— ICT-privremeni boravak», «mobile ICT - privremeni boravak»

Traduction française «séjour temporaire ICT»; «séjour temporaire ICT mobile»

(délivré conformément à la directive 2014/66/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe)

— «privremeni boravak» et dans le champ consacré aux remarques (napomene) — «sezonski rad»

Traduction française: «séjour temporaire» et dans le champ consacré aux remarques «travail saisonnier»

(délivré conformément à la directive 2014/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier ⁽¹³⁾)

— «privremeni boravak» et dans le champ consacré aux remarques (napomene) «učenik» «student» «istraživač», «istraživač-mobilnost», «član obitelji istraživača — mobilnost», «volonter», «pripravnik»

Traduction française: «séjour temporaire» et dans le champ consacré aux remarques «élève», «étudiant», «chercheur», «chercheur-mobilité», «membre de la famille d'un chercheur-mobilité», «volontariat», «stagiaire»

⁽¹³⁾ JO L 94 du 28.3.2014, p. 375.

[délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair ⁽¹⁴⁾].

- «azil» ou «supsidijarna zaštita» et dans le champ consacré aux remarques (napomene) «rad bez dozvole za boravak I rad»

Traduction française: «asile» ou «protection subsidiaire» et dans le champ consacré aux remarques «travail sans permis de travail»

(directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection ⁽¹⁵⁾)

- «privremeni boravak» et dans le champ consacré aux remarques (napomene) «član obitelji azilanta» ou «član obitelji stranca pod supsidijarnom zaštitom»

Traduction française: «séjour temporaire» et dans le champ consacré aux remarques «membre de la famille d'un bénéficiaire du droit d'asile» ou «membre de la famille d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire»

(délivré conformément à la directive 2003/86/CE du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial ⁽¹⁶⁾)

- «privremeni boravak-član obitelji državljanina Republike Hrvatske»

Traduction française: «séjour temporaire-membre de la famille d'un ressortissant croate»

(au titre du règlement (UE) 2017/1954 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2017 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers)

- «privremeni boravak» et dans le champ consacré aux remarques (napomene) «rad bez dozvole za boravak I rad»

Traduction française: «séjour temporaire» et dans le champ consacré aux remarques «travail sans permis de travail»

NB: Les mentions doivent figurer dans le champ «remarques» prévu sur tous les titres de séjour délivrés en tant que titres de séjour permettant d'exercer une activité professionnelle sans titre de séjour et sans permis de travail (permis unique).

2. **Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour**

- BORA VIŠNA ISKAZNICA KOJA SE IZDAJE ČLANU OBITELJI DRŽAVLJANINA DRŽAVE ČLANICE EGP-A (Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union)

Le type de titre de séjour figure sur la carte:

- stalni boravak (séjour permanent),
- privremeni boravak (séjour temporaire).

3. **Documents délivrés aux bénéficiaires de l'accord de retrait (à compter du 1^{er} janvier 2021)**

- **Titre de séjour («dozvola boravka») délivré conformément au modèle uniforme**

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

- «Čl. 50 UEU-a/Article 50 TEU» (article 50 TUE), et dans le champ «REMARQUES»: «Čl. 18. st. 4. Sporazuma/Article 18(4) of the Agreement» (article 18, paragraphe 4, de l'accord)

- pour les travailleurs frontaliers: «Čl. 50. UEA-a-pogranični radnik/Art. 50 TEU-Frontier worker» (article 50 TUE-Travailleur frontalier).

⁽¹⁴⁾ JO L 132 du 21.5.2016, p. 21.

⁽¹⁵⁾ JO L 337 du 20.12.2011, p. 9.

⁽¹⁶⁾ JO L 251 du 3.10.2003, p. 12.

ITALIE

Remplacement de la liste publiée au JO C 34 du 28.1.2019.

1. **Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme, tel que prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 et ses modifications ultérieures**

- Permessi di soggiorno con validità da tre mesi a un massimo di cinque anni, recanti l'indicazione dello specifico motivo del soggiorno

(Titres de séjour ayant une période de validité comprise entre trois mois et cinq ans au maximum, et portant indication du motif de séjour spécifique)

- Permessi di soggiorno con validità permanente

(Titres de séjour à validité permanente)

- Permesso di soggiorno Ue per soggiornanti di lungo periodo

(Titre de séjour UE pour les résidents de longue durée)

(en application de la directive 2003/109/CE)

- Permesso di soggiorno Ue per lungo soggiornanti «ex titolare Carta blu UE»

[Titre de séjour UE pour les résidents de longue durée «ancien titulaire d'une carte bleue européenne» (en application de la directive 2009/50/CE)]

2. **Titres de séjour délivrés sous format papier**

- Carta di soggiorno con validità permanente

(Carte de séjour à validité permanente)

(délivrée en application de la directive 2003/109/CE pour les résidents de longue durée, équivalente au titre de séjour CE destinée aux résidents de longue durée)

- Carta di soggiorno per familiari di cittadini dell'UE, con validità fino a cinque anni oppure permanente

(Carte de séjour destinée aux membres de la famille d'un citoyen de l'UE, d'une durée de validité maximale de cinq ans ou de validité permanente) (en application de la directive 2004/38/CE)

Le 15 octobre 2013, l'Italie a adopté un nouveau modèle de titre de séjour sur support papier en remplacement de celui qui était déjà en usage.

- Carta di soggiorno di familiare di un cittadino dell'Unione, adottato a partire dal 23 marzo 2015, rilasciato in attuazione della Direttiva 2004/38/CE.

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union, en vigueur depuis le 23 mars 2015, délivrée en application de la directive 2004/38/CE)

Les titres de séjour délivrés avant l'entrée en vigueur des nouveaux modèles restent valables jusqu'à leur expiration ou leur remplacement.

3. **Titre de séjour accordé aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille jouissant de droits découlant de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni à compter du 1^{er} février 2020, délivré conformément au modèle uniforme, tel que prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002, tel que modifié**

- Carta di soggiorno con validità 5 anni;

(Carte de séjour d'une durée de validité de 5 ans)

- Carta di soggiorno permanente con validità 10 anni;

(Carte de séjour permanent, d'une durée de validité de 10 ans)

CHYPRE

1. **Titres de séjour délivrés selon le format uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil tel que modifié**

- ΑΔΕΙΑ ΔΙΑΜΟΝΗΣ

(TITRE DE SÉJOUR)

Ces titres de séjour sont délivrés au format ID-1. Dans le champ prévu sur chaque document pour spécifier le «type de titre», les catégories suivantes sont utilisées:

- 1) Titre de séjour temporaire, BCS (emploi dans des entreprises étrangères)
- 2) Titre de séjour temporaire, GEN (emploi général)
- 3) Titre de séjour temporaire, CY (membre de la famille d'un Chypriote)
- 4) Titre de séjour temporaire, DW (emploi domestique)
- 5) Titre de séjour temporaire, VIS (visiteur)
- 6) Titre de séjour temporaire, NSP (emploi en dehors du permis unique)
- 7) Titre de séjour temporaire, EDU (éducation et recherche)
- 8) Titre de séjour temporaire, ESW (travail saisonnier)
- 9) Titre de séjour temporaire, ICT (transfert temporaire intragroupe)
- 10) Titre de séjour temporaire, SUP (programme des jeunes entreprises)
- 11) Résidents de longue durée-CE, LT (résidents de longue durée)
- 12) Regroupement familial Titre de séjour, FR (Regroupement familial)
- 13) Permis d'immigration, IP (permis d'immigration — séjour permanent)
- 14) Permis spécial, SPE (motifs particuliers)
- 15) Permis spécial, IPA (titulaire d'une protection internationale)
- 16) Mobile ICT, ICTM (personnes faisant l'objet d'un détachement intragroupe - mobilité à long terme)
- 17) Mobile EDU, EDUM (mobilité de la recherche)

Le code suivant la description du type de titre correspond à la catégorie de résidence nationale spécifique.

En septembre 2020, les titres de séjour biométriques originaux d'un modèle uniforme ont cédé la place au nouveau modèle uniforme adopté par l'UE avec la dernière modification du règlement (CE) n° 1030/2002. Les anciens modèles de carte sont en circulation jusqu'à leur date d'expiration ou jusqu'à leur remplacement.

— ΕΓΓΡΑΦΟ ΔΙΑΜΟΝΗΣ

(TITRE DE SÉJOUR)

— ΕΓΓΡΑΦΟ ΜΟΝΙΜΗΣ ΔΙΑΜΟΝΗΣ

(TITRE DE SÉJOUR PERMANENT)

Ces documents seront délivrés au titre de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

2. **Titres de séjour délivrés au titre de la directive 2004/38/CE aux citoyens de l'UE, aux membres de la famille de citoyens de l'UE qui sont eux-mêmes citoyens de l'UE et aux ressortissants de pays tiers membre de la famille d'un citoyen de l'Union (délivrés au format papier)**

— ΠΙΣΤΟΠΟΙΗΤΙΚΟ/ΔΕΛΤΙΟ ΜΟΝΙΜΗΣ ΔΙΑΜΟΝΗΣ Πολίτη της Ένωσης και Μέλους της Οικογένειας του που είναι επίσης Πολίτης της Ένωσης και μέλους της Οικογένειας του που δεν είναι υπήκοος Κράτους Μέλους της Ένωσης

(CERTIFICAT/CARTE DE SÉJOUR PERMANENT POUR citoyen de l'Union et pour les membres de sa famille, également citoyens de l'Union, ainsi que pour les membres de sa famille qui sont ressortissants de pays tiers)

— ΔΕΛΤΙΟ ΔΙΑΜΟΝΗΣ Μέλους Οικογένειας Πολίτη της Ένωσης που δεν είναι υπήκοος Κράτους Μέλους της Ένωσης

(CARTE DE SÉJOUR de ressortissants de pays tiers membre de la famille d'un citoyen de l'Union)

— ΒΕΒΑΙΩΣΗ ΕΓΓΡΑΦΗΣ Πολίτη της Ένωσης και Μέλους της Οικογένειας του που είναι επίσης πολίτης της Ένωσης

(ATTESTATION D'ENREGISTREMENT pour citoyen de l'Union et pour les membres de sa famille, également citoyens de l'Union)

Ces documents devraient être remplacés à l'été 2021 par des documents prévus par le règlement (UE) 2019/1157 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁷⁾. Il est prévu que les documents délivrés aux citoyens de l'Union continuent d'être délivrés au format papier et que les documents délivrés aux ressortissants de pays tiers le soient au format ID-1 prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002, tel que modifié.

LETONIE

Remplacement de la liste publiée au JO C 330 du 6.10.2020.

1. Titres de séjour visés à l'article 2, point 16) a), du règlement (UE) 2016/399

— Uzturēšanās atļauja

Titre de séjour délivré sous forme de vignette jusqu'au 31 mars 2012.

— Uzturēšanās atļauja

Titre de séjour sous forme de carte d'identité électronique conformément au modèle uniforme [règlement (CE) n° 1030/2002], délivré à compter du 1^{er} avril 2012. Ce type de titre de séjour est délivré aux catégories de personnes suivantes:

— ressortissants de pays tiers autorisés en vertu de la directive 2004/38/CE, avec la mention «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union» ou «Carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union»,

— ressortissants de pays tiers non autorisés en vertu de la directive 2004/38/CE.

— Savienības pilsoņa ģimenes locekļa uzturēšanās atļauja

Titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union. Il s'agit d'un titre de séjour temporaire délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse, qui est ressortissant d'un pays tiers; format A5 avec éléments de sécurité intégrés; délivré jusqu'au 31 mars 2012.

— Savienības pilsoņa ģimenes locekļa pastāvīgās uzturēšanās atļauja

Titre de séjour permanent pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union. Il s'agit d'un titre de séjour permanent délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse, qui est ressortissant d'un pays tiers; format A5 avec éléments de sécurité intégrés; délivré jusqu'au 31 mars 2012.

2. Titres de séjour visés à l'article 2, point 16) b), du règlement (UE) 2016/399

— Latvijas Republikas nepilsoņa pase

Passeport letton pour étranger, de couleur violette. Ces passeports sont délivrés aux résidents qui ne sont pas citoyens lettons et, en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces passeports sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l'avoir quitté. Les résidents qui ne sont pas citoyens lettons ont un statut équivalent à celui des titulaires d'un titre de séjour permanent délivré par la Lettonie. Le titulaire d'une carte d'identité pour étranger ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

— Carte d'identité lettone pour étranger, sous forme de carte d'identité électronique. Ces cartes sont délivrées aux résidents qui ne sont pas citoyens lettons et, en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces cartes sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l'avoir quitté. Les résidents qui ne sont pas citoyens lettons ont un statut équivalent à celui des titulaires d'un titre de séjour permanent délivré par la Lettonie. Le titulaire d'un passeport pour étranger ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

— Bezvalstnieka ceļošanas dokuments

Document de voyage pour apatride, de couleur brune. Ces documents sont délivrés aux personnes dont la Lettonie a reconnu la qualité d'apatride; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l'avoir quitté. Le titulaire d'un document de voyage pour apatride ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

⁽¹⁷⁾ JO L 188 du 12.7.2019, p.67.

— Bēgļa ceļošanas dokumenti

Document de voyage pour réfugié, de couleur bleue. Ces documents sont délivrés aux personnes dont la Lettonie a reconnu la qualité de réfugié; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l'avoir quitté. Le titulaire d'un document de voyage pour réfugié ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

— Ceļošanas dokumenti (alternatīvais statuss)

Document de voyage pour les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire, de couleur bleue. Ces documents sont délivrés aux personnes auxquelles la Lettonie a accordé le bénéfice de la protection subsidiaire et qui ne peuvent obtenir de document de voyage délivré par leur pays de résidence précédente; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l'avoir quitté. Le titulaire d'un document de voyage destiné aux bénéficiaires de la protection subsidiaire ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

— Ceļotāju saraksts izglītības iestādes ekskursijām Eiropas Savienībā

Liste des participants à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.

— Nacionālo bruņoto spēku izsniegtā identifikācijas karte

Carte d'identité délivrée par les forces armées nationales au personnel militaire des forces armées de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et des États membres de l'Union européenne, au personnel civil employé dans les forces armées, aux personnes à charge de ce personnel militaire ou civil et à d'autres personnes liées aux forces armées.

Cartes d'identité délivrées par le ministère des affaires étrangères (voir l'annexe 20)

LITUANIE

Remplacement de la liste publiée au JO C 77 du 15.3.2014.

1. **Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme****Leidimas laikinai gyventi Lietuvos Respublikoje**

(Titre de séjour temporaire en République de Lituanie):

Dokumento pavadinimas „LEIDIMAS GYVENTI“

Kortelėje po užrašu „LEIDIMO RŪŠIS“ išgraviruojamas įrašas „LEIDIMAS LAIKINAI GYVENTI“

(Mention dans la rubrique «TYPE DE TITRE»: Titre de séjour temporaire)

Įrašas „LEIDIMAS LAIKINAI GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de séjour temporaire» est inscrite en lituanien)

Dokumento išdavimo laikotarpis: nuo 2020-09-17

(Durée de délivrance du document: depuis le 17.9.2020)

Lietuvos Respublikos ilgalaikio gyventojų leidimas gyventi Europos Sąjungoje

(Autorisation permettant à un résident de longue durée de la République de Lituanie de séjourner dans l'Union européenne):

Dokumento pavadinimas „LEIDIMAS GYVENTI“

Kortelėje po užrašu „LEIDIMO RŪŠIS“ išgraviruojamas įrašas

„LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“

(Mention dans la rubrique «TYPE DE TITRE»: titre de séjour permanent)

Įrašas „LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de séjour permanent» est inscrite en lituanien.)

Dokumento išdavimo laikotarpis: nuo 2020-09-17

(durée de délivrance du document: depuis le 17.9.2020)

- **Sąjungos piliečio šeimos nario leidimo gyventi šalyje kortelė**, išduodama nuo 2020-09-17.

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, délivrée depuis le 17.9.2020)

Kortelėje po užrašu „PASTABOS“ išgraviruojamas įrašas

„TEISĖ GYVENTI LAIKINAI“ arba „TEISĖ GYVENTI NUOLAT“.

(Mention dans la rubrique «Remarques»: «droit de séjour temporaire» ou «droit de séjour permanent»)

Įrašai „Teisė gyventi laikinai“ ir „Teisė gyventi nuolat“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(Les mentions «TEISĖ GYVENTI LAIKINAI» et «TEISĖ GYVENTI NUOLAT» sont imprimées en lituanien.)

- **Leidimas laikinai gyventi Lietuvos Respublikoje**

Leidimo tipas «LEIDIMAS GYVENTI»

(Titre de séjour temporaire en République de Lituanie):

Kortelėje po užrašu „Leidimo rūšis“ išgraviruojamas įrašas

„LEIDIMAS LAIKINAI GYVENTI“

(Mention dans la rubrique «Type de titre»: Titre de séjour temporaire)

Įrašas „LEIDIMAS LAIKINAI GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de résidence temporaire» est inscrite en lituanien)

- **Lietuvos Respublikos ilgalaikio gyventojų leidimas gyventi Europos Bendrijoje**

(Autorisation permettant à un résident de longue durée de la République de Lituanie de séjourner dans la Communauté européenne):

Kortelėje po užrašu „Leidimo rūšis“ išgraviruojamas įrašas

„LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“

(Mention dans la rubrique «Type de titre»: titre de séjour permanent)

Įrašas „LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de séjour permanent» est inscrite en lituanien.)

Dokumento išdavimo laikotarpis: 2006-12-16–2012-05-19.

(durée de délivrance du document: 16.12.2006 au 19.5.2012)

- **Lietuvos Respublikos ilgalaikio gyventojų leidimas gyventi Europos Sąjungoje** (išduodamas nuo 2012-05-20)

(Autorisation permettant à un résident de longue durée de la République de Lituanie de séjourner dans l'Union européenne, délivrée depuis le 20.5.2012):

Kortelėje po užrašu „Leidimo rūšis“ išgraviruojamas įrašas

„LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“

(Mention dans la rubrique «Type de titre»: carte de séjour permanent)

Įrašas „LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de séjour permanent» est inscrite en lituanien.)

- **Sąjungos piliečio šeimos nario leidimo gyventi šalyje kortelė**, išduodama nuo 2012-01-05.

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, délivrée depuis le 5.1.2012)

Kortelėje po užrašu „Pastabos“ išgraviruojamas įrašas

„TEISĖ GYVENTI LAIKINAI“ arba „TEISĖ GYVENTI NUOLAT“.

(Mention dans la rubrique «Remarques»: «droit de séjour temporaire» ou «droit de séjour permanent»)

Įrašai „TEISĖ GYVENTI LAIKINAI“ ir „TEISĖ GYVENTI NUOLAT“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(Les mentions «droit de séjour temporaire» et «droit de séjour permanent» sont inscrites en lituanien.)

— **Europos Sąjungos valstybės narės piliečio šeimos nario leidimas gyventi Lietuvos Respublikoje**, buvo išduodamas iki 2012-01-04.

(Titre de séjour en République de Lituanie d'un membre de la famille d'un citoyen d'un État membre de l'UE, délivré depuis le 4.1.2012):

Kortelėje prie užrašo „Leidimo rūšis“ įrašoma

(Mention dans la rubrique «Type de titre»:

— „Leidimas gyventi“ (galioja 5 m.) arba

(Titre de séjour, valable pour 5 ans, ou)

— „Leidimas gyventi nuolat“ (galioja 10 m.)

(Titre de séjour permanent, valable pour 10 ans)

Įrašai „Leidimas gyventi“ ir „Leidimas gyventi nuolat“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(Les mentions «Titre de séjour» et «titre de séjour permanent» sont inscrites en lituanien.)

— **Europos Bendrijų valstybės narės piliečio leidimas gyventi**

(Titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de l'Union):

Buvo išduodamas nuo 2004-11-15 iki 2007-10-31 (su įrašu «Leidimas gyventi nuolat»).

(délivrés du 15.11.2004 au 31.10.2007).

Buvo išduodamas nuo 2004-11-15 iki 2006-12-16 (su įrašu «Leidimas gyventi»).

(délivrés du 15.11.2004 au 16.12.2006).

Kortelėje prie užrašo „leidimo rūšis“ įrašoma

(Mention dans la rubrique «Type de titre»:

— „Leidimas gyventi“ (galioja 5 m.) arba

(Titre de séjour, valable pour 5 ans, ou)

— „Leidimas gyventi nuolat“ (galioja 10 m.)

(Titre de séjour permanent, valable pour 10 ans)

Įrašai „Leidimas gyventi“ ir „Leidimas gyventi nuolat“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(Les mentions «titre de séjour» et «titre de séjour permanent» sont inscrites en lituanien.)

2. **Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour**

- Asmens grįžimo pažymėjimas: asmenims be pilietybės, turintiems leidimą gyventi Lietuvos Respublikoje, ar trečiųjų šalių piliečiams, jeigu tai numatyta pagal Lietuvos Respublikos tarptautines sutartis ar Europos Sąjungos teisės aktus, išduodamas dokumentas, leidžiantis sugrįžti į Lietuvos Respubliką.

(Attestation de rapatriement: document délivré aux apatrides qui sont titulaires d'un titre de séjour en République de Lituanie, ou aux ressortissants de pays tiers, autorisant - si cela est prévu par les accords internationaux conclus par la République de Lituanie ou par la législation de l'Union européenne - un retour en République de Lituanie).

- „A“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(Attestation d'accréditation de catégorie «A»):

Išduodamas diplomatiniais agentams, konsuliniais pareigūnams ir tarptautinių organizacijų atstovybių nariams, kurie pagal tarptautinę teisę naudojami diplomatinėmis privilegijomis ir imunitetais

(Délivrée aux agents diplomatiques, fonctionnaires consulaires et membres des représentations d'organisations internationales, qui bénéficient des privilèges et immunités diplomatiques en vertu du droit international)

— „B“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(Attestation d'accréditation de catégorie «B»):

Išduodamas administracinio techninio personalo nariams ir konsuliniam darbuotojams.

(Délivrée aux membres du personnel administratif et technique et aux employés consulaires)

Tokios pačios formos kaip «A» kategorijos pažymėjimas, tik šoninė juosta yra ne raudonos, o žalios spalvos

(Son format est le même que celui de l'attestation d'accréditation de catégorie «A», mais la bande latérale est verte et non rouge);

— „C“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(Attestation d'accréditation de catégorie «C»):

Išduodamas diplomatinį atstovybių aptarnaujančiojo personalo nariams ir privatiems diplomatų namų darbininkams.

Délivrée aux membres du personnel de service des missions diplomatiques et aux domestiques privés des diplomates

Tokios pačios formos kaip «A» kategorijos pažymėjimas, tik šoninė juosta yra ne raudonos, o geltonos spalvos.

(Son format est le même que celui de l'attestation d'accréditation de catégorie «A», mais la bande latérale est jaune et non rouge);

— „D“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(Attestation d'accréditation de catégorie «D»):

Išduodamas užsienio valstybių garbės konsulams.

(délivrée aux consuls honoraires étrangers)

— „E“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(Attestation d'accréditation de catégorie «E»):

Išduodamas tarptautinių organizacijų atstovybių nariams, kurie pagal tarptautinę teisę naudojami ribotais imunitetais ir privilegijomis.

(Délivrée aux membres des représentations d'organisations internationales, qui bénéficient de certains privilèges et immunités en vertu du droit international)

Tokios pačios formos kaip «A» kategorijos pažymėjimas, tik šoninė juosta yra ne raudonos, o pilkos spalvos.

(Son format est le même que celui de l'attestation d'accréditation de catégorie «A», mais la bande latérale est grise et non rouge).

LUXEMBOURG

Remplacement de la liste publiée au JO C 151 du 28.4.2016.

(NB: La liste n'est pas entièrement révisée.)

— Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un des autres États ayant adhéré à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse — série M

— Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un des autres États ayant adhéré à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse — série M

- Liste des élèves participant à un voyage scolaire dans l'Union européenne
- Cartes diplomatiques, consulaires et de légitimation délivrées par le ministère des affaires étrangères (voir annexe 20)
- Visa long séjour (visa sous forme de vignette avec un code national D)
- Titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers selon le format uniforme dans les catégories suivantes:
 - travailleur salarié,
 - travailleur indépendant,
 - chercheur,
 - travailleur salarié détaché,
 - travailleur salarié transféré,
 - travailleur salarié (article 44 bis),
 - travailleur saisonnier,
 - prestataire de services communautaire,
 - travailleur d'un prestataire de service UE,
 - résident de longue durée-UE,
 - membre de famille,
 - carte bleue européenne,
 - élève,
 - étudiant,
 - ICT — employé stagiaire,
 - ICT — expert/cadre,
 - Mobile ICT — employé/stagiaire,
 - Mobile ICT — expert/cadre,
 - protection internationale-protection subsidiaire,
 - protection internationale-statut de réfugié,
 - volontaire,
 - jeune au pair,
 - stagiaire,
 - vie privée,
 - sportif,
 - investisseur.
- Titres de séjour délivrés aux ressortissants britanniques et aux membres de leur famille, bénéficiaires de l'accord de retrait, en application de l'article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni (article 50 TUE)

HONGRIE

Remplacement de la liste publiée au JO C 210 du 26.6.2015.

1. **Liste des titres de séjour visés à l'article 2, point 16 a), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)**

a) **Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme**

TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

TITRE DE SÉJOUR

Code iFADO: HUN-HO-06001

- Format: carte à puce au format ID-1
- Délivrée pour la première fois: le 20 mai 2011
- Délivrée pour la dernière fois: le 1^{er} juin 2020
- Durée de validité maximale: 5 ans
- La rubrique «OKMÁNY TÍPUSA» (Type de document) indique le type de statut de résident:
 - a kishatárforgalmi engedély/permis de franchissement local de la frontière
 - a tartózkodási engedély/titre de séjour
 - humanitárius célú tartózkodási engedély/titre de séjour accordé pour des raisons humanitaires
 - a bevándorlási engedély/permis d'immigration
 - a letelepedési engedély/titre de séjour permanent
 - az ideiglenes letelepedési engedély/titre de séjour temporaire
 - a nemzeti letelepedési engedély/titre de séjour permanent national
 - az EK letelepedési engedély/titre de séjour permanent CE
- La rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:
 - Hivatalos/officiel
 - Kutatás/recherches scientifiques
 - Családi Együttélés/regroupement familial
 - Gyógykezelés/traitement médical
 - Látogatás/visite
 - nemzeti tartózkodási engedély/titre de séjour national
 - tanulmányi/études
 - Keresőtevékenység folytatása/emploi ou activité rémunérée
 - Önkéntes tevékenység/bénévolat
 - Az UE kék kártya/carte bleue européenne — Munkaerőpiaci hozzáférés a kiadástól számított két évig korlátozott/l'accès au marché du travail est limité à 2 ans
 - Huzamos tartózkodási engedéllyel rendelkező — EK/résident CE de longue durée
 - Befogadotti/personne autorisée à séjourner
 - Felügyelet nélkül maradt kiskorú/mineur non accompagné
 - Hontalan/apatride

- Egyéb/autre
- egyéb, Harmtv. 29. § (1) f) pontja alapján/autre, conformément à la section 29, sous-section 1), paragraphe f), de la loi II de 2007
- egyéb, Harmtv. 29. § (1a) pontja alapján/autre, conformément à la section 29, sous-section 1a), de la loi II de 2007
- az ideiglenesen munkát vállaló turisták programjáról szóló nemzetközi szerződés szerint kiadva/délivré conformément à l'accord relatif à un programme vacances-travail
- La rubrique «MEGJEGYZÉSEK a hátoldalon» (Remarque figurant au verso) indique:
 - Munkavégzésre jogosult [munkáltató neve]-ná/nél / autorisé à travailler pour [nom de la société]

TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

TITRE DE SÉJOUR

Code iFADO: - HUN-HO-12001

- Format: carte à puce au format ID-1
- Délivré pour la première fois: le 10 juin 2020
- Délivré pour la dernière fois: -
- Durée de validité maximale: 5 ans

Az (EU) 2017/1954 európai parlamenti és tanácsi rendeletben meghatározott formátumú és adattartalmú okmányként kerül kiállításra:

La rubrique «OKMÁNY TÍPUSA» (Type de document) indique le type de statut de résident:

- kishatárforgalmi engedély/permis de franchissement local de la frontière
- tartózkodási engedély/titre de séjour
- humanitárius tartózkodási engedély/titre de séjour accordé pour des raisons humanitaires
- bevándorlási engedély/permis d'immigration
- letelepedési engedély/titre de séjour permanent
- ideiglenes letelepedési engedély/titre de séjour temporaire
- nemzeti letelepedési engedély/titre de séjour permanent national
- EK letelepedési engedély/titre de séjour permanent CE

La rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:

- a) a kishatárforgalmi engedély esetén/dans le cas d'un permis de franchissement local de la frontière:
 - aa) «Útlevel száma: 00000000»/«Le numéro de passeport: 00000000»
- b) a tartózkodási engedély esetén/dans le cas d'un titre de séjour:
 - ba) «EU Kék Kártya»/«carte bleue européenne»
 - bb) «Munkavállalás»/«emploi»
 - bc) «Jövedelemszerzés»/«activité professionnelle»
 - bd) «Vállalaton belül áthelyezett személy»/«ICT»
 - be) «Látogatás»/«visite»
 - bf) «Családi együttélés»/«regroupement familial»
 - bg) «Szezonális munkavállalás»/«travail saisonnier»
 - bh) «Gyógykezelés»/«traitement médical»
 - bi) «Hivatalos»/«officiel»
 - bj) «Nemzeti tartózkodási engedély»/«permis d'établissement national»
 - bk) «Álláskereső vagy vállalkozás indítás»/«recherche d'emploi ou entrepreneuriat»

- bl) «Ideiglenes tartózkodási engedély»/«titre de séjour temporaire»
- bm) «Hosszú távú mobilitási engedély»/«mobile ICT»
- bn) «Kutatói hosszú távú mobilitási tartózkodási engedély»/«séjour de longue durée assortie de la finalité “mobilité des chercheurs”»
- bo) «Családtag kutatói mobilitási tartózkodási engedély»/«titre de séjour assorti de la finalité “mobilité des membres de la famille d'un chercheur”»
- bp) «Hallgatói mobilitási tartózkodási engedély»/«titre de séjour assorti de la finalité “mobilité étudiante”»
- bq) «Gyakornok»/«stagiaire»
- br) «Kutatás»/«recherche scientifique»
- bs) «Önkéntes tevékenység»/«Activité volontaire»
- bt) «Tanulmányi»/«Études»
- bu) «Egyéb»/«Autre»
- bv) «Munkavállalás EUSZ 50. cikke — határ menti ingázó»/«emploi — article 50 du traité sur l'Union européenne —travailleur frontalier »
- bw) «Jövedelemszerzés EUSZ 50. cikke — határ menti ingázó»/«activité professionnelle — article 50 du traité sur l'Union européenne — travailleur frontalier»
- c) a humanitárius tartózkodási engedély esetén/dans le cas d'un titre de séjour délivré pour motifs humanitaires:
 - ca) «Hontalan»/«apatride»
 - cb) «Felügyelet nélkül maradt kiskorú»/«mineur non accompagné»
 - cc) «Befogadott»/«personne autorisée à séjourner»
 - cd) «Egyéb»/«autre»
- d) az EK letelepedési engedély esetén/dans le cas d'un permis d'établissement CE:
 - da) «Huzamos tartózkodási engedéllyel rendelkező — EK»/«titre de séjour de longue durée CE»
- e) Szmtv. 95. § (4), (7), (9) és (11) bekezdés alapján kiadott nemzeti letelepedési engedély esetén: «az EUSZ 50. cikke alapján» dans le cas d'un permis d'établissement national délivré sur la base de la section 95, paragraphes 4, 7, 9 et 11, de la loi sur l'entrée des personnes bénéficiant du droit de libre circulation et de séjour: «Article 50 du traité sur l'Union européenne»

La rubrique «MEGJEGYZÉSEK hátoldalon» (Remarque figurant au verso) indique:

- a) a kishatárforgalmi engedély esetén/dans le cas d'un permis de franchissement local de la frontière:
 - aa) «2007. évi CLIII. törvény alapján visszaélés szankcionálandó», Conformément à la loi CLIII de 2007 sur les sanctions résultant d'abus
- b) a tartózkodási engedély esetén/dans le cas d'un titre de séjour:
 - ba) EU Kék Kártya esetén/dans le cas de la carte bleue européenne: «Munkaerőpiaci hozzáférés a kiadástól számított két évig korlátozott»/«l'accès au marché du travail est limité à 2 ans»/«Munkavégzésre jogosult ...-nál/-nél»/«autorisé à travailler pour...»
 - bb) Munkavállalás célú tartózkodási engedély esetén/dans le cas d'un titre de séjour aux fins d'un emploi: «Munkavégzésre jogosult ...-nál/-nél»/«autorisé à travailler pour...»
 - bc) Vállalaton belüli áthelyezés célú tartózkodási engedély esetén/dans le cas d'un titre de séjour aux fins d'ICT: «Munkavégzésre jogosult ...-nál/-nél»/«autorisé à travailler pour...»
 - bd) Hosszú távú mobilitási engedély esetén/ dans le cas d'un titre de séjour assorti de la finalité «mobile ICT»: «Munkavégzésre jogosult ...-nál/-nél»/«autorisé à travailler pour...»
 - be) Szezonális munkavállalás célú tartózkodási engedély esetén/dans le cas d'un titre de séjour aux fins d'un travail saisonnier: «Munkavégzésre jogosult ...-nál/-nél»/«autorisé à travailler pour...»

- bf) Hallgatói mobilitási tartózkodási engedély esetén/dans le cas d'un titre de séjour assorti de la finalité «mobilité étudiante»: «Tanulmányokat folytat ...-nál/-nél»/«autorisé à étudier à...»
- bg) Kutatói hosszú távú mobilitási tartózkodási engedély esetén/dans le cas d'un séjour de longue durée assortie de la finalité «mobilité des chercheurs»: «Kutat ...-nál/-nél» /«autorisé à effectuer de la recherche pour...»
- bh) Családtag kutatói mobilitási tartózkodási engedélye esetén/dans le cas d'un titre de séjour assorti de la finalité «membres de la famille d'un chercheur»: «Kutató családtag neve: ...» /«Nom du chercheur»
- bi) Gyakornoki tevékenység célú tartózkodási engedély esetén/dans le cas d'un titre de séjour pour un stagiaire: «Gyakornok ...-nál/-nél»/«autorisé à effectuer un stage pour...»
- bj) Tanulmányi célú tartózkodási engedély esetén/dans le cas d'un titre de séjour aux fins d'études: «Tanulmányokat folytat ...-nál/-nél»/«autorisé à étudier à...», illetve «Ösztöndíj keretében ...-nál/-nél»/«dans le cadre d'Erasmus»
- bk) Ideiglenes tartózkodási engedély esetén/dans le cas d'un titre de séjour temporaire: az ideiglenesen munkát vállaló turisták programjáról szóló nemzetközi szerződés szerint kiadva/délivré conformément à l'accord relatif à un programme vacances-travail
- c) az EK letelepedési engedély esetén/dans le cas d'un permis d'établissement CE:
- ca) «Korábban EU Kék Kártya birtokosa/ Former EU Blue Card holder» (ha az EK letelepedési engedélyt az engedélyes EU Kék kártya birtokosaként kapta/si le permis d'établissement CE a été accordé au titulaire en tant que titulaire de la carte bleue européenne)
- cb) Nemzetközi védelmet nyújtó ország/Pays ayant octroyé la protection internationale: ...

Nemzetközi védelem keletkezésének időpontja/date d'origine de la protection internationale: ...» (ha az engedélyest korábban a menekültügyi hatóság vagy bíróság vagy az Európai Unió tagállama menekültként elismerte vagy kiegészítő védelemben részesítette, és az EK letelepedési engedély kiállításakor ez a jogállás fennáll/si la personne autorisée s'est déjà vue reconnaître ou accorder la protection subsidiaire par l'autorité compétente en matière d'asile ou par un tribunal ou par un État membre de l'Union européenne, et si ce statut existe au moment de la délivrance du titre de séjour CE)

- d) az ideiglenes letelepedési engedély esetén/dans le cas d'un titre de séjour temporaire:

„Nemzetközi védelmet nyújtó ország/Pays ayant octroyé la protection internationale: ...

Nemzetközi védelem keletkezésének időpontja: ...» (ha az engedélyest korábban a menekültügyi hatóság vagy bíróság vagy az Európai Unió tagállama menekültként elismerte vagy kiegészítő védelemben részesítette, és az EK letelepedési engedély kiállításakor ez a jogállás fennáll/si la personne autorisée s'est déjà vue reconnaître ou accorder la protection subsidiaire par l'autorité chargée de l'asile ou par un tribunal ou par un État membre de l'Union européenne, et si ce statut existe au moment de la délivrance du titre d'établissement CE)

- e) az 5. pont e) alpont szerint kiadott nemzeti letelepedési engedély esetén: «Kilépési megállapodás 18. cikk (1) bekezdése alapján»/dans le cas d'un permis d'établissement national délivré conformément au point 5 e) «accord de retrait conformément à l'article 18, paragraphe 1»

MOBILITÁSI IGAZOLÁS

CERTIFICAT DE MOBILITÉ

Code iFADO: -

— Format: carte en papier double-face au format ID-2, couverture plastifiée

— Délivrée pour la première fois: 1^{er} janvier 2018

— Délivrée pour la dernière fois:

— Validité: maximum 360 jours

Megjegyzések/remarques:

- a) kutatói rövid távú mobilitási igazolás/certificat de mobilité à court terme pour chercheurs
Kutatásra jogosult/autorisé à effectuer de la recherche pour: (-nál/nél)
- b) kutató családtagja/membre de la famille d'un chercheur
- c) hallgatói mobilitási igazolás/certificat de mobilité étudiante
Tanulmányokat folytat/autorisé à étudier à: (-nál/nél)

b) **Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38/CE**

REGISZTRÁCIÓS IGAZOLÁS EGT-ÁLLAMPOLGÁR RÉSZÉRE

Si délivrée à des ressortissants britanniques avant le 31.12.2020.

(Attestation d'inscription pour les ressortissants des États membres de l'EEE)

Code iFADO: HUN-HO-04001

— Format: carte en papier double face de 86 mm sur 54 mm, couverture plastifiée

— Délivré pour la première fois: le 1^{er} juillet 2007.

— Délivré pour la dernière fois: le 31 décembre 2012.

— Validité: Indéfinie

REGISZTRÁCIÓS IGAZOLÁS EGT-ÁLLAMPOLGÁR RÉSZÉRE

Si délivrée à des ressortissants britanniques avant le 31.12.2020.

(Attestation d'inscription pour les ressortissants des États membres de l'EEE)

Code iFADO: HUN-HO-07004

— Format: carte en papier double face de 86 mm sur 54 mm, couverture plastifiée

— Délivré pour la première fois: le 1^{er} janvier 2013

— Délivré pour la dernière fois:

— Validité: Indéfinie

TARTÓZKODÁSI KÁRTYA EGT ÁLLAMPOLGÁR CSALÁDTAGJA RÉSZÉRE

CARTE DE SÉJOUR pour les membres de la famille de ressortissants de pays de l'EEE

iFADO Code: HUN-HO-07002

— Format: carte en papier double-face au format ID-2, couverture plastifiée

— Délivré pour la première fois: le 1^{er} janvier 2013

— Délivré pour la dernière fois:

— Validité: 5 ans au maximum

— La rubrique «EGYÉB MEGJEGYZÉSEK» (Autres remarques) indique:

«Tartózkodási kártya

EGT állampolgár családtagja részére» (carte de séjour pour les membres de la famille de ressortissants de pays de l'EEE)

TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

TITRE DE SÉJOUR pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un ressortissant hongrois

iFADO Code: HUN-HO-06001

— Format: carte à puce au format ID-1 [délivrée conformément au règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002]

— Délivré pour la première fois: le 20 mai 2011

— Délivré pour la dernière fois:

— Validité: 5 ans au maximum

— La rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique: «Titre de séjour délivré au membre de la famille d'un ressortissant hongrois) (tartózkodási kártya magyar állampolgár családtagja részére)

c) **Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38/CE**

ÁLLANDÓ TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

Carte de séjour permanent

Code iFADO: HUN-HO-03002

- Format: carte en papier double-face au format ID-2, couverture plastifiée
- Délivré pour la première fois: le 1^{er} juillet 2007
- Délivré pour la dernière fois: le 31 décembre 2012
- Validité: 10 ans (2010.12.24. napjától az EGT-állampolgár részére kiadott állandó tartózkodási kártya határozatlan ideig érvényes./À compter du 24.12.2010, la carte de séjour permanent délivrée à un ressortissant de l'EEE est valable indéfiniment.) 17.6.2014 45

Remarque: pour les ressortissants de pays de l'EEE et les membres de leur famille bénéficiant du droit de séjour permanent, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport national. Pour les ressortissants de pays tiers, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'un passeport national.

ÁLLANDÓ TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

Carte de séjour permanent

Code iFADO: HUN-HO-07001

- Format: carte en papier double-face au format ID-2, couverture plastifiée
- Délivré pour la première fois: le 1^{er} janvier 2013
- Délivré pour la dernière fois:
- Validité: 10 ans (Az EGT-állampolgár részére kiadott állandó tartózkodási kártya határozatlan ideig érvényes/la carte de séjour permanent délivrée à un ressortissant de l'EEE est valable indéfiniment.)

Remarque: pour les ressortissants de pays de l'EEE et les membres de leur famille bénéficiant du droit de séjour permanent, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport national. Pour les ressortissants de pays tiers, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'un passeport national.

d) **Certificats de demande au titre de l'article 18, paragraphe 1, point b), de l'accord de retrait pour les ressortissants britanniques et les membres de leur famille**

Délivré après le 1^{er} janvier 2021

- Átvételi elismervény és hiánypótlási felhívás — letelepedési engedély iránti kérelem: Accusé de réception et invitation à procéder à une régularisation (y compris demande, recours, et dépôt de documents manquants); demande visant à obtenir un titre de séjour permanent national délivré conformément aux conditions prévues par l'accord de retrait
- Átvételi elismervény és hiánypótlási felhívás- tartózkodási engedély iránti kérelem: Accusé de réception et invitation à procéder à une régularisation (y compris demande, recours, et dépôt de documents manquants); demande visant à obtenir un titre de séjour délivré conformément aux conditions prévues par l'accord de retrait
- Tájékoztatás kérelem befogadásáról — letelepedési engedély/tartózkodási engedély iránti kérelem: *acceptation de la demande*
- Értesítés idegenrendészeti hatósághoz történő érkezteséről — letelepedési engedély/tartózkodási engedély iránti kérelem: *enregistrement de la demande*

MALTE

Remplacement de la liste publiée au JO C 77 du 15.3.2014.

— **Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38/CE**

Les cartes de séjour destinées aux membres de la famille qui sont ressortissants de pays tiers, ou ressortissants de l'EEE exerçant à Malte un droit conféré par le traité, conformément à la directive 2004/38/CE relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, sont délivrées sous la forme d'une carte en plastique, comprenant les mêmes caractéristiques que le modèle établi par le règlement (CE) n° 1030/2002. Le titre de ce document, inscrit en anglais, est «Residence Documentation» et l'espace réservé au *type de titre* est laissé vierge. Le texte suivant figure dans l'espace réservé aux *remarques*: «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union — (Art. 10 — Directive 2004/38/CE)». Si la personne a obtenu sa résidence permanente, la remarque sera «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union — (Art. 20 — Directive 2004/38/CE)».

— **Attestation d'enregistrement délivrée conformément à la directive 2004/38/CE aux ressortissants britanniques et cartes de séjour délivrées aux membres de leur famille qui sont ressortissants de pays tiers avant le 1^{er} février 2020**

L'attestation d'enregistrement est délivrée sous la forme d'une carte en plastique en langue anglaise. Le titre de ce document est «Residence Documentation» et l'espace réservé au *type de titre* est laissé vierge. Le texte suivant figure dans l'espace réservé aux *remarques*: «Attestation d'enregistrement — (Art. 8 — Directive 2004/38/CE)». Si la personne a obtenu sa résidence permanente, la mention indiquée dans la remarque se rapporterait à l'article 19 et non à l'article 8 de la directive 2004/38/CE.

Les cartes de séjour délivrées aux membres de la famille de ressortissants britanniques qui sont ressortissants de pays tiers se présentent sous la forme des titres de séjour susmentionnés délivrés conformément aux articles 10 et 20 de la directive 2004/38/CE.

— **Titres de séjour délivrés aux bénéficiaires de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni sur la base de son article 18, paragraphe 1**

Un titre de séjour conforme au modèle établi par le règlement (CE) n° 1030/2002, y comprises modifications y afférentes est délivré à ces bénéficiaires. Dans le champ «*type de titre*», le texte en langue maltaise est le suivant: Artikolu 50 — TUE. Le texte suivant figure dans l'espace réservé aux *remarques*: Artikolu 18(1) tal-Ftehim. Si la personne remplit les conditions de séjour permanent, l'espace réservé aux *remarques* contiendrait également le mot «*Permanenti*».

— **Document attestant la demande de titre de séjour au titre de l'article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni**

Les personnes qui répondent aux conditions requises pour demander le document susmentionné reçoivent sur demande un document papier sur lequel figure leur photographie et qui s'intitule «*Accusé de réception de la demande de séjour à Malte*» et indique l'objet de cette demande. Il autorise son titulaire à séjourner à Malte en vertu des dispositions de l'accord avant de se voir délivrer le titre de séjour conformément à l'article 18, paragraphe 1, de l'accord.

— **Titres de séjour délivrés aux autres ressortissants de pays tiers**

Les titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers (autres que ceux relevant de la directive 2004/38/CE) sont établis conformément au modèle fixé par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.

Dans l'espace vierge prévu sur chaque document pour spécifier le «*type de titre*», les catégories suivantes sont utilisées:

- Xoghol (à des fins d'emploi)
- Benestant (pouvant subvenir à ses besoins)
- Adozzjoni (adoption)
- Raġunijiet ta' Saħħa (à des fins médicales)
- Reliġjuż (à des fins religieuses)
- Skema - Residenza Permanenti (régime de séjour permanent)

- Partenaire
- KARTA BLU tal-ue (carte bleue européenne)
- Temporanju (temporaire)
- Persuna Eżenti — Membru tal-Familja (membre de la famille d'un ressortissant maltais)
- Resident fit-Tul - BCE (résident de longue durée)
- Protezzjoni Internazzjonal (protection internationale)
- Membru tal-Familja (membre de la famille d'un ressortissant de pays tiers)
- Studju (études)
- Raġunijiet Umanitarji (motifs humanitaires)

AUTRICHE

Remplacement de la liste publiée au JO C 330 du 6.10.2020.

Titres de séjour au sens de l'article 2, point 16) a), du code frontières Schengen:

1. Titres de séjour délivrés selon le format uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil

- Titre de séjour «Niederlassungsnachweis» (certificat d'établissement) sous forme de la carte de format ID1 prévue par les actions communes adoptées sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivré en Autriche entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2005)
- Titre de séjour sous forme de la vignette prévue par les actions communes adoptées sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivré en Autriche entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2005)
- Titres de séjour entrant dans la catégorie «Niederlassungsbewilligung» (autorisation d'établissement), «Familienangehöriger» (membre de la famille), «Daueraufenthalt- EG» (séjour permanent-UE), «Daueraufenthalt-Familienangehöriger» (séjour permanent-membre de la famille) et «Aufenthaltsbewilligung» (autorisation de séjour) sous forme de la carte de format ID1 prévue par l'Action commune adoptée sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivrés en Autriche depuis le 1^{er} janvier 2006)

La dénomination du titre de séjour «Aufenthaltsbewilligung» (autorisation de séjour) est assortie de la finalité pour laquelle il est délivré. Une «autorisation de séjour» peut être délivrée aux fins suivantes:

Une «autorisation de séjour» peut être délivrée aux fins suivantes: «ICT» (personne faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe), «Betriebsentsandter» (travailleur détaché), «Selbständiger» (indépendant), «Sonderfälle unselbständiger Erwerbstätigkeit» (types particuliers d'activité salariée), «Schüler» (écolier), «Sozialdienstleistender» (travailleur social) et «Familiengemeinschaft» (communauté familiale). L'«autorisation de séjour» assortie de la finalité «ICT» ou «mobile ICT» est délivrée depuis le 1^{er} octobre 2017. L'«autorisation de séjour» assortie de la finalité «Student» (étudiant), «Freiwilliger» (volontaire) ou «Forscher-Mobilität» (mobilité des chercheurs) est délivrée depuis le 1^{er} septembre 2018.

L'«autorisation de séjour» assortie de la finalité «Studierender» (étudiant) a été délivrée jusqu'au 31 août 2018.

Le titre de séjour «Niederlassungsbewilligung» (autorisation d'établissement) peut être délivré sans autre mention, ou assorti de la mention suivante: sauf activités professionnelles. Depuis le 1^{er} octobre 2017, une «autorisation d'établissement» peut être également délivrée aux fins suivantes: «Forscher» (chercheur), «Künstler» (artiste) ou «Sonderfälle unselbständiger Erwerbstätigkeit» (types particuliers d'activité salariée).

Des titres de séjour «autorisation d'établissement» assortis des mentions «Schlüsselkraft» (personne appelée à exercer une fonction clé), «unbeschränkt» (droit de séjour à durée illimitée) et «beschränkt» (droit de séjour à durée limitée) ont été délivrés en Autriche jusqu'au 30 juin 2011.

Les titres de séjour «*Daueraufenthalt-EG*» (séjour permanent CE) et «*Daueraufenthalt-Familienangehöriger*» (séjour permanent-membre de la famille) ont été délivrés en Autriche jusqu'au 31 décembre 2013.

Le titre de séjour «*Aufenthaltsbewilligung für den Zweck, § 69a NAG*» (autorisation de séjour aux fins de l'article 69a de la NAG) a été délivré en Autriche jusqu'au 31 décembre 2013.

Jusqu'au 30 septembre 2017, l'«autorisation de séjour» pouvait également être délivrée aux fins suivantes: «*Rotationsarbeitskraft*» (personne travaillant pour un employeur international et appelée à changer régulièrement de lieu de travail), «*Künstler*» (artiste) et «*Forscher*» (chercheur).

- Les titres de séjour «*Rot-Weiß-Rot-Karte*» (carte rouge-blanc-rouge), «*Rot Weiß Rot Karte plus*» (carte rouge-blanc-rouge plus) et «*Blaue Karte EU*» (carte bleue UE), sous forme de carte de format ID1 prévue par les actions communes adoptées sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivrés en Autriche depuis le 1^{er} juillet 2011).
- Titre de séjour «*Daueraufenthalt-EU*» (séjour permanent UE) conformément aux actions communes adoptées sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivré en Autriche depuis le 1^{er} janvier 2014).
- Titres de séjour «Article 50 TUE» pour les ressortissants britanniques et les membres de leur famille qui relèvent de l'accord de retrait (délivrés à compter du 1^{er} janvier 2021). Les permis peuvent indiquer un statut de séjour de longue durée (*Daueraufenthaltsrecht*) et/ou qu'il a été délivré à un membre de la famille (*Familienangehöriger*).
- Le titre de séjour «*Aufenthaltsberechtigung plus*» (autorisation de séjour plus) conformément à l'article 55, paragraphe 1, ou à l'article 56, paragraphe 1, de l'AsylG (loi relative au droit d'asile), JO autrichien I n° 100/2005, correspond aux dispositions antérieures de l'article 41a, paragraphe 9, et de l'article 43, paragraphe 3, de la NAG (loi relative à l'établissement et au séjour), JO autrichien I n° 38/2011. Délivré en Autriche à partir du 1^{er} janvier 2014.
- Le titre de séjour «*Aufenthaltsberechtigung*» (autorisation de séjour) conformément à l'article 55, paragraphe 2, ou à l'article 56, paragraphe 2, de l'AsylG, JO autrichien I n° 100/2005, correspond à l'ancienne «*Niederlassungsbewilligung*» telle que prévue par l'article 43, paragraphes 3 et 4, de la NAG, JO autrichien I n° 38/2011. Délivré en Autriche à partir du 1^{er} janvier 2014.
- Le titre de séjour «*Aufenthaltsberechtigung besonderer Schutz*» (autorisation de séjour avec protection particulière) en vertu de l'article 57 de l'AsylG, JO autrichien I n° 100/2005, correspond à la transposition des dispositions de la directive 2004/81/CE du Conseil du 29 avril 2004 relative au titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains ou ont fait l'objet d'une aide à l'immigration clandestine et qui coopèrent avec les autorités compétentes⁽¹⁸⁾. Les dispositions antérieures en la matière étaient établies par l'article 69 a, paragraphe 1, de la NAG, JO autrichien I n° 38/2011. Délivré en Autriche à partir du 1^{er} janvier 2014.
- «*Aufenthaltskarte*»: titre de séjour octroyant un droit de séjour dans l'Union de plus de trois mois pour les membres de la famille de citoyens de l'EEE conformément à la directive 2004/38/CE (délivré sous ce format depuis le 1^{er} juillet 2020);
- «*Daueraufenthaltskarte*»: la carte de séjour permanent attestant un droit de séjour permanent dans l'Union de plus de trois mois pour un membre de la famille d'un citoyen de l'EEE conformément à la directive 2004/38/CE (délivrée dans ce format depuis le 1^{er} juillet 2020)

2. **Titres de séjour qui, en vertu de la directive 2004/38/CE, ne sont pas délivrés conformément au modèle uniforme (délivré sous ce format jusqu'au 30 juin 2020)**

- *Aufenthaltskarte für Angehörige eines EWR-Bürgers* (carte de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'EEE) conformément à la directive 2004/38/CE, pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un citoyen de l'EEE bénéficiant du droit de séjour en vertu du droit de l'Union, attestant d'un droit de séjour de plus de trois mois en vertu du droit de l'Union; ne correspond pas au format uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.

⁽¹⁸⁾ JO L 261 du 6.8.2004, p. 19.

- La carte de séjour permanent attestant d'un droit de séjour de plus de trois mois pour les membres de la famille d'un citoyen de l'EEE, conformément à la directive 2004/38/CE, ne correspond pas au format uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.

Autres documents donnant droit à séjourner en Autriche ou à y retourner [au sens de l'article 2, point 15) b), du code frontières Schengen]:

- Carte d'identité avec photo en rouge, jaune, bleu, vert, brun, gris et orange pour les titulaires de privilèges et d'immunités, délivrée par le ministère fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères.
- Carte d'identité avec photo (rouge, orange, jaune, vert, bleu, brun et gris) pour les titulaires de privilèges et d'immunités, délivrée par le ministère fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères.
- «*Status des Asylberechtigten*» (statut de bénéficiaire du droit d'asile) conformément à l'article 3 de l'AsylG de 2005 ou dispositions antérieures — normalement accompagné d'un passeport délivré au titre de la convention (délivré en Autriche depuis le 28 août 2006) ou d'une carte pour bénéficiaire du droit d'asile («*Karte für Asylberechtigte*») conformément à l'article 51a de l'AsylG de 2005 (délivrée aux étrangers ayant introduit leur demande de protection internationale à partir du 15 novembre 2015 et auxquels ce statut a été accordé à partir du 1^{er} juin 2016).
- «*Status des subsidiär Schutzberechtigten*» (statut conféré par la protection subsidiaire) conformément à l'article 8 de l'AsylG de 2005 ou dispositions antérieures — normalement accompagné d'une carte pour bénéficiaire de la protection subsidiaire («*Karte für subsidiär Schutzberechtigte*») conformément à l'article 52 de l'AsylG de 2005.
- Liste des personnes participant à des voyages scolaires à l'intérieur de l'Union européenne conformément à la décision du Conseil du 30 novembre 1994, relative à une action commune en ce qui concerne les facilités de déplacement des écoliers ressortissants de pays tiers résidant dans un État membre.
- «*Bestätigung über den rechtmäßigen Aufenthalt gemäß § 31 Abs. 1 Z 5 FPG*» (confirmation de séjour régulier en vertu de l'article 31, paragraphe 1, point 5, de la loi sur la police des étrangers)/ «*Verlängerungsantrag § 2 Abs. 4 Z 17a FPG*» (demande de renouvellement en vertu de l'article 2, paragraphe 4, point 17a, de la loi sur la police des étrangers), devant être accompagnée d'un document de voyage en cours de validité.
- «*Beschäftigungsbewilligung*» (autorisation d'embauche) en vertu de l'article 32c de la loi sur l'emploi des étrangers, en combinaison avec un visa D délivré aux travailleurs saisonniers en cours de validité ou déjà expiré, ou conformément à l'article 22a de la FPG, délivrée par l'Autriche.
- Titre de séjour permanent, délivré sous la forme d'un visa ordinaire conformément à l'article 6, paragraphe 1, point 1), de la FrG (loi sur les étrangers) de 1992 (délivré jusqu'au 31 décembre 1992 par les autorités nationales ainsi que par les représentations à l'étranger sous la forme d'un cachet).
- Titre de séjour sous forme de vignette verte jusqu'au n° 790.000.
- Titre de séjour sous forme de vignette verte et blanche à partir du n° 790.001.
- Titre de séjour sous forme de la vignette prévue par l'Action commune du 16 décembre 1996 adoptée par le Conseil relative à un modèle uniforme de permis de séjour, doc. 97/11/JAI, JO L 7 du 10.1.1997 (délivré en Autriche entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 2004).
- «*Bestätigung über die Berechtigung zur Einreise nach Österreich gemäß § 24 NAG oder § 59 AsylG*» (confirmation du droit d'entrée en Autriche en vertu de l'article 24 de la NAG ou de l'article 59 de l'AsylG) sous forme de vignette verte et bleue.
- «Confirmation de la demande conformément à l'article 18, paragraphe 1, point b), de l'accord de retrait» [Bestätigung über die Antragstellung gemäß Art. 18 Abs. 1 des Abkommens über den Austritt des Vereinigten Königreichs Großbritannien und Nordirland aus der Europäischen Union und der Europäischen Atomgemeinschaft (Austrittsabkommen)] délivrée sur papier sécurisé au format A4 depuis le 4 janvier 2021.

POLOGNE

Remplacement de la liste publiée au JO C 77 du 15.3.2014.

I. Liste des documents visés par l'article 2, point 16) a), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)

1. Titre de séjour délivré selon le modèle type prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers

— Karta pobytu (Carte de séjour)

Carte de séjour destinée aux étrangers ayant obtenu:

- zezwolenie na pobyt czasowy (POBYT CZASOWY) — un titre de séjour temporaire;
- zezwolenie na pobyt stały (POBYT STAŁY) — un titre de séjour permanent;
- zezwolenie na osiedlenie się (OSIEDLENIE SIĘ) — un permis d'établissement, délivré avant le 1^{er} mai 2014;
- zezwolenie na pobyt rezydenta długoterminowego WE/UE (POBYT REZYDENTA DŁUGOTERMINOWEGO WE/UE) - un permis de séjour de «résident de longue durée — CE» (délivré à partir du 1^{er} octobre 2005). À dater du 12 juin 2012, l'indication «CE» est remplacée par «UE»;
- zgoda na pobyt ze względów humanitarnych (POBYT ZE WZGLĘDÓW HUMANITARNYCH) - autorisation de séjour pour raisons humanitaires;
- status uchodźcy (STATUS UCHODŹCY) — statut de réfugié;
- ochrona uzupełniająca (OCHRONA UZUPEŁNIAJĄCA) — protection subsidiaire;
- Documents délivrés aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille — bénéficiaires de l'accord de retrait après la fin de la période de transition:
 - *Zaświadczenie o zarejestrowaniu pobytu* (Certificat d'enregistrement de séjour — pour les ressortissants britanniques en possession du droit de résidence),
 - *Dokument potwierdzający prawo stałego pobytu* (Document certifiant le séjour permanent — pour les ressortissants britanniques titulaires du droit de séjour permanent),
 - *Karta pobytowa* (Carte de séjour — pour les membres de la famille qui ne sont pas britanniques et qui sont titulaires d'un droit de séjour),
 - *Karta stałego pobytu* (Carte de séjour permanent — pour les membres de la famille qui ne sont pas britanniques et qui sont titulaires d'un droit de séjour permanent).

Tous les documents susmentionnés porteront la mention: «Art. 50 TUE» dans le champ: «type de titre» et «Art. 18 ust. 4 Umowy Wystąpienia» dans l'espace réservé aux remarques.

2. Les cartes de séjour délivrées selon les règles de la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, modifiant le règlement (CEE) n° 1612/68 et abrogeant les directives 64/221/CEE, 68/360/CEE, 72/194/CEE, 73/148/CEE, 75/34/CEE, 75/35/CEE, 90/364/CEE, 90/365/CEE et 93/96/CEE

- Karta pobytu członka rodziny obywatela Unii Europejskiej (Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne);
- Karta stałego pobytu członka rodziny obywatela Unii Europejskiej (Carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne).

II. **Liste des documents visés par l'article 2, point 16) b), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)**

1. Carte d'identité délivrée par le ministère des affaires étrangères
 - **legitimacja dyplomatyczna** (Carte d'identité diplomatique);
 - **legitimacja służbowa** (Carte d'identité de service);
 - **legitimacja konsularna** (Carte d'identité consulaire);
 - **legitimacja konsularna konsula honorowego** (Carte d'identité consulaire pour les consuls honoraires);
 - **legitimacja specjalna** (Carte d'identité spéciale).
2. **Lista podróżujących dla wycieczek w Unii Europejskiej** (décision Rady 94/795/WSiSW z dnia 30 listopada 1994 r. w sprawie wspólnych działań przyjętych przez Radę na podstawie art. K.3 ust. 2 lit. b Traktatu o Unii Europejskiej w sprawie ułatwień podróży dla uczniów pochodzących z państw trzecich przebywających w Państwach Członkowskich) [Liste des participants à un voyage à l'intérieur de l'Union européenne (décision du Conseil, du 30 novembre 1994, relative à une action commune adoptée par le Conseil sur la base de l'article K., paragraphe 2, point b), du traité sur l'Union européenne en ce qui concerne les facilités de déplacement des écoliers ressortissants de pays tiers résidant dans un État membre)].
3. Documents délivrés aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille avant la fin de la période de transition visée dans l'accord de retrait au titre de la directive 2004/38/CE qui peuvent être utilisés par ces derniers après la fin de la période de transition (les documents resteront valables au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021):
 - **Dokument potwierdzający prawo stałego pobytu** (Document certifiant le droit de séjour permanent),
 - **Karta pobytu członka rodziny obywatela UE** (Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne),
 - **Karta stałego pobytu członka rodziny obywatela UE** (Carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne).
4. Documents provisoires délivrés aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille après la fin de la période de transition visée dans l'accord de retrait:
 - **Zaświadczenie** (certificat) d'une durée de validité d'un an confirmant la présentation d'une demande d'enregistrement de séjour et/ou d'un titre de séjour pour le bénéficiaire de l'accord de retrait — dans le cas d'une demande présentée jusqu'au 31 décembre 2021 (le certificat ainsi qu'un document de voyage en cours de validité donneront le droit de franchir plusieurs frontières sans qu'un visa soit nécessaire).

PORTUGAL

Remplacement de la liste publiée au JO C 77 du 15.3.2014.

1. **Titres de séjour délivrés selon le modèle uniforme défini par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil**

TÍTULO DE RESIDÊNCIA

Confère le statut de résident au Portugal aux ressortissants de pays tiers.

Temporaire — valable deux ans à compter de la date d'émission et renouvelable pour des périodes successives de trois ans.

Permanent — valable pour une durée indéterminée; doit être renouvelé tous les cinq ans ou en cas de modification des données relatives à l'identité du titulaire.

Réfugié — valable pour une durée de cinq ans.

Raisons humanitaires — valable pour une durée de trois ans.

Des titres de séjour électroniques ont été délivrés dans le contexte d'un projet pilote du 22 décembre 2008 au 3 février 2009; l'utilisation du document s'est ensuite généralisée au niveau national.

2. **Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38/CE (non conformes au modèle uniforme)**

CARTÃO DE RESIDÊNCIA PERMANENTE Familiar de Cidadão da União Europeia,

Nacional de Estado Terceiro

Document délivré aux membres de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne qui ont résidé légalement au Portugal avec ledit ressortissant pendant cinq années consécutives

Délivré après qu'une personne a été titulaire d'une «Cartão de Residência para Familiar de Cidadão da União Europeia, Nacional de Estado Terceiro» (carte de séjour d'un ressortissant d'un pays tiers membre de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne) (valable pour une durée de cinq ans)

Validité maximale: 10 ans

Délivrance à partir du 3.9.2017

CARTÃO DE RESIDÊNCIA Familiar de Cidadão da União Europeia, Nacional de Estado Terceiro

Document délivré aux ressortissants d'un pays tiers membres de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne qui séjournent plus de trois mois au Portugal

Document délivré aux ressortissants d'un pays tiers membres de la famille d'un ressortissant portugais

Validité maximale: 5 ans

Document délivré aux membres de la famille d'un ressortissant d'un pays de l'Union européenne autre que le Portugal, dont la date d'expiration est identique à celle de l'attestation d'enregistrement détenue par les membres de la famille en question.

Validité maximale: 5 ans

Délivré aux membres de la famille d'un ressortissant d'un pays de l'Union européenne autre que le Portugal titulaire d'une «Cartão de Residência Permanente de Cidadão da União Europeia» (carte de séjour permanent des ressortissants de l'Union européenne)

Validité maximale: 5 ans

Délivrance à partir du 3.9.2017

CERTIFICADO DE RESIDÊNCIA PERMANENTE CIDADÃO DA UNIÃO EUROPEIA

Document délivré aux ressortissants de l'Union européenne qui ont séjourné légalement au Portugal pendant plus de cinq ans

Validité maximale: 10 ans

Délivrance à partir du 9.1.2019

TITULOS DE RESIDÊNCIA ESPECIAIS EMITIDOS PELO MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS

(Titres de séjour spéciaux délivrés par le ministère des affaires étrangères) (voir annexe 20)

ROUMANIE

Remplacement de la liste publiée au JO C 46 du 5.2.2019.

I. **Titres de séjour délivrés selon le modèle uniforme défini par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil, tel que modifié**

1. PERMIS DE ȘEDERE PE TERMEN LUNG (permis de séjour de longue durée)

Ce document est produit par la société roumaine Compania Națională Imprimeria Națională S.A. (l'Imprimerie nationale). Le permis de séjour de longue durée est un document d'identité délivré par l'inspection générale de l'immigration aux personnes ayant obtenu un droit de séjour de longue durée pour une période de 10 ans, en ce qui concerne les étrangers membres de la famille de ressortissants roumains, et à d'autres catégories d'étrangers, pour une période de 5 ans.

Les permis de séjour de longue durée délivrés aux personnes bénéficiant d'un droit de séjour de longue durée parce qu'elles possédaient auparavant une carte bleue européenne indiquent que le titulaire est un «Fost posesor de Carte albastră a UE» (ancien titulaire de la carte bleue européenne).

Les permis de séjour de longue durée délivrés aux personnes bénéficiant d'une protection internationale en Roumanie indiquent «Protecție internațională acordată de RO la [data]» (protection internationale accordée par la Roumanie le [date]).

2. PERMIS DE ȘEDERE PERMANENTĂ (permis de séjour permanent)

Ce document est produit par la société roumaine Compania Națională Imprimeria Națională S.A. (l'Imprimerie nationale). Le permis de séjour de longue durée est un document d'identité délivré par l'inspection générale de l'immigration aux citoyens britanniques et aux membres de leur famille concernés par l'accord de retrait qui ont acquis le droit de séjour permanent. Il est valable pendant 10 ans.

3. PERMIS DE ȘEDERE TEMPORARĂ (permis de séjour temporaire)

Ce document est produit par l'Imprimeria Națională. Il est valable pour une période de 1 à 5 ans, en fonction du motif pour lequel il est délivré. Il s'agit d'un document d'identité délivré par l'inspection générale de l'immigration aux étrangers qui bénéficient d'un droit de séjour ou dont ce droit a été prolongé ou aux étrangers qui bénéficient d'une protection internationale. Il est valable 3 ans pour ceux qui ont le statut de réfugié et 2 ans pour ceux qui bénéficient du statut conféré par la protection subsidiaire. Elle est également délivrée aux citoyens britanniques et aux membres de leur famille concernés par l'accord de retrait.

Dans la section «Tipul permisului» (type de permis), ces permis de séjour indiquent «Permis de ședere temporară» (permis de séjour temporaire) et, dans la section «Observații» (observations), l'objet ou le motif du séjour est indiqué comme suit: «activități economice» (activités économiques), «activități profesionale» (activités professionnelles), «activități comerciale» (activités commerciales), «studii (doctorand/elev/masterand/resident/specializare/student/student an pregătitor)» [études (candidat doctorant/élève/étudiant en master/résident (étudiant en médecine)/spécialisation/étudiant/étudiant en année préparatoire)], «alte calități studii — absolvent» (autre statut lié à des études — jeune diplômé), «reîntregirea familiei» (regroupement familia), «activități religioase» (activités religieuses), «activități de cercetare științifică» (activités de recherche scientifique), «alte scopuri (tratament medical/administrator/formare profesională/voluntariat/apatrid de origine română)» [autres finalités (traitement médical/administrateur/formation professionnelle/bénévole/apatride d'origine roumaine)], suivi d'un numéro d'identification personnel. Les permis délivrés aux citoyens britanniques et aux membres de leur famille mentionnent, sous la rubrique «tipul permisului» (type de permis), «articol 50 TUE- ședere temporară» (article 50 TUE — séjour temporaire) et sous la rubrique «Observații» (observations), est indiqué «art.18 (1) din WA» (article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait). Il est valable pendant 5 ans.

La section «Observations» peut également comporter la mention «drept de muncă» (droit de travailler) lorsque le titulaire du permis de séjour a le droit de travailler sur le territoire de la Roumanie.

Dans le cas de documents délivrés à des étrangers bénéficiant d'une forme de protection internationale en Roumanie, peut figurer, dans la section «Observații» (Observations), le motif de séjour «Refugiat» (réfugié) — auquel cas la durée de validité est de 3 ans — ou «Protecție subsidiară» (protection subsidiaire) — auquel cas la durée de validité est de 2 ans, suivi du numéro d'identification personnel.

4. CARTEA ALBAȘTRA A UE (carte bleue européenne) conformément à la directive 2009/50/CE

Ce document est produit par l'Imprimeria Națională. Il s'agit d'un document d'identité dont la durée de validité peut aller jusqu'à 2 ans, délivré par l'inspection générale de l'immigration aux étrangers dont le droit de séjour temporaire a été prolongé pour qu'ils puissent travailler en tant que travailleurs hautement qualifiés, ou qui ont bénéficié de ce droit sans avoir l'obligation d'obtenir un visa. Dans la section «*tipul de permis*» (type de permis) figure la mention «*carte albastră a UE*» (carte bleue européenne) et, dans la section «*Observații*» (observations), figurent les mentions «*înalt calificat*» (hautement qualifié) et «*drept de muncă*» (droit de travailler). Le document atteste le droit de l'étranger de séjourner et de travailler sur le territoire de la Roumanie en tant que travailleur hautement qualifié.

5. PERMIS UNIC (permis unique)

Carte d'identité produite par la société roumaine Compania Națională Imprimeria Națională S.A. (l'Imprimerie nationale) et délivrée à un étranger par l'inspection générale de l'immigration, attestant le droit de résider et de travailler sur le territoire roumain.

Pour les étrangers bénéficiant d'un droit de séjour temporaire pour travailler, dans la section «*tipul de permis*» (type de permis) figure la mention «*permis unic*» (permis unique) et, dans la section «*observații*» (observations), figure la mention «*drept de muncă*» (droit de travailler) [outre, pour les travailleurs saisonniers, la mention «*sezonier*» (saisonnier)].

6. PERMIS DE ȘEDERE ÎN SCOP DE DETAȘARE (permis de séjour aux fins d'un détachement)

Ce document d'identité produit par la société roumaine Compania Națională Imprimeria Națională S.A. (l'Imprimerie nationale) et délivré par l'inspection générale de l'immigration aux étrangers dont le droit de séjour temporaire a été prolongé aux fins d'un détachement, ou qui jouissent de ce droit sans obligation d'obtenir un visa. Le document atteste le droit de séjourner et de travailler sur le territoire de la Roumanie aux fins d'un détachement.

Le droit de séjour est prolongé d'un an maximum, au plus tard 5 ans après la date de la demande de prolongation du droit de séjour.

Pour les étrangers bénéficiant d'un droit de séjour temporaire aux fins d'un détachement, dans la rubrique «*tipul de permis*» (type de permis) figurent les mentions «*permis de ședere în scop de detașare*» (permis de séjour aux fins d'un détachement) et «*drept de muncă*» (droit de travailler).

Ce permis de séjour est délivré aux étrangers qui ont obtenu un droit de séjour aux fins d'un détachement en tant que personnes faisant l'objet d'un détachement intragroupe («*intra-corporate transferee — ICT*»); dans la section «*tipul de permis*» (type de permis) figure la mention «*permis ICT*» (permis ICT) et dans la section «*observații*» (observations) figure la mention «*drept de muncă*» (droit de travailler) ainsi que «*ICT*».

Sur les permis de séjour délivrés aux étrangers bénéficiant d'un droit de séjour aux fins d'un détachement en tant que travailleur ICT, détaché dans le cadre d'une mobilité à long terme, dans la section «*tipul de permis*» (type de permis) figure la mention «*permis mobile ICT*» (permis de mobilité ICT) et dans la section «*observații*» (observations) figure la mention «*drept de muncă*» (droit de travailler) ainsi que «*mobile ICT*» (mobilité ICT).

Autres titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

7. PERMIS PENTRU LUCRĂTORII FRONTALIERI (permis pour travailleurs frontaliers)

Ce document d'identité est produit par l'entreprise roumaine Compania Națională Imprimeria Națională S.A. (l'Imprimerie nationale) et délivré par l'inspection générale de l'immigration aux citoyens britanniques soumis à l'article 26 de l'accord de retrait qui ne résident pas en Roumanie, mais y sont employés. Le document atteste du droit d'entrer et de travailler sur le territoire national. La durée de validité du permis pour les travailleurs frontaliers est égale à la durée de validité du contrat de travail, sans toutefois dépasser 5 ans. Le permis pour travailleurs frontaliers porte, sous la rubrique «*tipul de permis*» (type de permis), l'indication «*Art. 50 TUE- lucrător frontalier*» (article 50 TUE — Travailleur frontalier) et sous la rubrique «*Observații*» (Observations) est indiqué «*art. 26 din WA*» (article 26 de l'accord de retrait).

II. Cartes de séjour (certificats d'enregistrement/cartes de séjour) délivrés conformément à la directive 2004/38/CE (mais non conformes au modèle uniforme)

1. CERTIFICAT DE ÎNREGISTRARE (certificat d'enregistrement)

Ce document imprimé sur une face sur papier sécurisé est délivré par l'inspection générale de l'immigration aux ressortissants des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen et aux ressortissants de la Confédération suisse ayant le droit de séjourner en Roumanie pour une période supérieure à 3 mois.

Sa durée de validité est de 5 ans à compter de la date de sa délivrance. Sur demande, le certificat d'enregistrement peut être délivré pour une période inférieure à 5 ans, mais qui doit être d'au moins un an.

2. CARTE DE REZIDENȚĂ PENTRU MEMBRUL DE FAMILIE AL UNUI CETĂȚEAN AL UNIUNII (carte de séjour de membres de la famille de citoyens de l'UE)

Ce document au format carte (imprimé sur une face) est délivré par l'inspection générale de l'immigration aux étrangers qui sont membres de la famille d'un ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen et qui ont le droit de séjourner en Roumanie pour une période supérieure à 3 mois.]

La validité de cette carte de séjour est de 5 ans à compter de la date de délivrance, mais ne peut excéder la durée de séjour accordée au citoyen de l'Union européenne dont le titulaire est membre de la famille.

3. CARTE DE REZIDENȚĂ PENTRU MEMBRUL DE FAMILIE AL UNUI CETĂȚEAN AL UNIUNII (carte de séjour de membres de la famille de ressortissants de la Confédération suisse)

Ce document au format carte (imprimé sur une face) est délivré par l'inspection générale de l'immigration aux membres de la famille d'un ressortissant de la Confédération suisse qui ont le droit de séjourner en Roumanie pour une période supérieure à 3 mois.

La validité de cette carte de séjour est de 5 ans à compter de la date de délivrance, mais ne peut excéder la durée de séjour accordée au ressortissant de la Confédération suisse dont le titulaire est membre de la famille.]

4. CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ (carte de séjour permanent)

Ce document au format carte (imprimé sur une face) est délivré par l'inspection générale de l'immigration aux ressortissants des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen et aux ressortissants de la Confédération suisse bénéficiant d'un droit de séjour permanent en Roumanie.

La validité de cette carte est de 10 ans, à l'exception des cartes délivrées aux personnes âgées de 14 ans ou moins, qui sont valables pour une période de 5 ans à compter de la date de délivrance.

5. CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ PENTRU MEMBRUL DE FAMILIE AL UNUI CETĂȚEAN AL UNIUNII (carte de séjour permanent des membres de la famille de citoyens de l'Union européenne)

Ce document au format carte (imprimé sur une face) est délivré par l'inspection générale de l'immigration aux ressortissants des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen et aux ressortissants de la Confédération suisse bénéficiant d'un droit de séjour permanent en Roumanie.

La validité de cette carte est de 10 ans, à l'exception des cartes délivrées aux personnes âgées de 14 ans ou moins, qui sont valables pour une période de 5 ans à compter de la date de délivrance.

6. CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ PENTRU MEMBRUL DE FAMILIE AL UNUI CETĂȚEAN AL CONFEDERAȚIEI ELVEȚIENE (carte de séjour permanent des membres de la famille de ressortissants de la Confédération suisse)

Ce document au format carte (imprimé sur une face) est délivré par l'inspection générale de l'immigration aux étrangers membres de la famille de citoyens de la Confédération suisse bénéficiant d'un droit de séjour permanent en Roumanie.

La validité de cette carte est de 10 ans, à l'exception des cartes délivrées aux personnes âgées de 14 ans ou moins, qui sont valables pour une période de 5 ans à compter de la date de délivrance.

SLOVAQUIE

Remplacement de la liste publiée au JO C 201 du 8.7.2011.

1. **Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme**

Titre de séjour sous forme de carte d'identité en polycarbonate

	Názov dokladu/Le titre du document	Druh pobytu/Type de séjour	Poznámka 1/Remarque 1	Poznámka 2/Remarque 2	Poznámka Z/sVerso du document
1	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Podnikanie/Professionnel		
2	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Zamestnanie/emploi		
3	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Sezónne zamestnanie/Travail saisonnier		
4	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	ICT	Prechodný pobyt/Séjour temporaire		
5	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	ICT	Prechodný pobyt/Séjour temporaire		
6	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Štúdium/Études		Oprávnenie pracovať/Travail autorisé
7	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Osobitná činnosť — Lektor/Activité particulière — conférencier		Oprávnenie pracovať/Travail autorisé
8	Povolenie na pobyt/Titre de séjour		Osobitná činnosť — Umelec/Activité particulière — artiste		Oprávnenie pracovať/Travail autorisé
9	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Osobitná činnosť — Športovec/Activité particulière — sport		Oprávnenie pracovať/Travail autorisé
10	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Osobitná činnosť — Stáž/Activité particulière — stage		Oprávnenie pracovať/Travail autorisé
11	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Osobitná činnosť/Activité particulière —	Program vlády alebo EÚ/Programme du gouvernement ou de l'UE	Oprávnenie pracovať/Travail autorisé

	Názov dokladu/Le titre du document	Druh pobytu/Type de séjour	Poznámka 1/Remarque 1	Poznámka 2/Remarque 2	Poznámka Z/sVerso du document
12	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Osobitná činnosť/Activité particulière —	Medzinárodná zmluva/Traité international	Oprávnenie pracovať/Travail autorisé
13	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Osobitná činnosť/Activité particulière —	Zdravotná starostlivosť/Soins de santé	Oprávnenie pracovať/Travail autorisé
14	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Osobitná činnosť — Dobrovoľník/Activité particulière — volontaire		Oprávnenie pracovať/Travail autorisé
15	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Osobitná činnosť — Novinár/Activité particulière — journaliste		Oprávnenie pracovať/Travail autorisé
16	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Výskum a vývoj/Recherche et développement		Oprávnenie pracovať/Travail autorisé
17	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Zlúčenie rodiny/Regroupement familial		Oprávnenie pracovať/Travail autorisé
18	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Civilné zložky ozbrojených síl/Unités civiles des forces armées		
19	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Slovák žijúci v zahraničí/Slovaque vivant à l'étranger		Oprávnenie pracovať/travail autorisé
20	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný/temporaire	Osoba s dlhodobým pobytom v inom členskom štáte/Séjour de longue durée dans un autre État membre		Oprávnenie pracovať/travail autorisé
21	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Modrá karta EÚ /Carte bleue européenne	Prechodný/temporaire		
22	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Trvalý/permanent	Trvalý pobyt na päť rokov/Séjour temporaire d'une durée de cinq ans		Oprávnenie pracovať/travail autorisé

	Názov dokladu/Le titre du document	Druh pobytu/Type de séjour	Poznámka 1/Remarque 1	Poznámka 2/Remarque 2	Poznámka Z/sVerso du document
23	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Trvalý/ permanent	Trvalý pobyt na neobmedzený čas/Séjour permanent à durée illimitée		Oprávnenie pracovať/Travail autorisé
24	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Osoba s dlhodobým pobytom — EÚ/Séjour de résident de longue durée UE			
25	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Osoba s dlhodobým pobytom — EÚ/Séjour de résident de longue durée UE	Medzinárodná ochrana poskytnutá/ Octroi de la protection internationale		
26	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Osoba s dlhodobým pobytom — EÚ/Séjour de résident de longue durée UE	Medzinárodná ochrana poskytnutá/ Octroi de la protection internationale		
27	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Osoba s dlhodobým pobytom — EÚ/Séjour de résident de longue durée UE	bývalý držiteľ modrej karty EÚ/ancien titulaire d'une carte bleue européenne		
28	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Trvalý/permanent	AZYLANT/ Personne bénéficiant de l'asile		
29	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Prechodný /temporaire	DOPLNKOVÁ OCHRANA/ Protection subsidiaire		
30	Povolenie na pobyt/Titre de séjour	Trvalý/permanent	Článok 50 ZEÚ/ Article 50 TUE	Čl. 18 ods. 4 dohody o vystúpení UK z EÚ/Article 18 paragraphe 4, de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne	Oprávnenie pracovať/travail autorisé

	Názov dokladu/Le titre du document	Druh pobytu/Type de séjour	Poznámka 1/Remarque 1	Poznámka 2/Remarque 2	Poznámka Z/sVerso du document
32	Pobytový preukaz občana EÚ/Carte de séjour pour citoyen de l'UE	Trvalý/permanent	Právo na pobyt/Droit de séjour		
33	Pobytový preukaz občana EÚ/ Carte de séjour pour citoyen de l'UE	Trvalý/permanent	Právo na trvalý pobyt/Droit de séjour permanent pour citoyen de l'UE		
34	Pobytový preukaz rodinného príslušníka občana EÚ/(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'UE	Trvalý/permanent	Právo na pobyt/Droit de séjour		
35	Pobytový preukaz rodinného príslušníka občana EÚ/(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'UE	Trvalý/permanent	Právo na trvalý pobyt/Droit de séjour permanent pour citoyen de l'UE		

2. *Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour*

— Cestovný doklad vydávaný utečencom podľa Dohovoru OSN z 28. júla 1951

(Document de voyage délivré aux réfugiés en vertu de la convention des Nations unies du 28 juillet 1951)

— Cestovný doklad vydávaný osobám bez štátnej príslušnosti podľa Dohovoru OSN z 28. septembra 1954

(Document de voyage délivré aux apatrides en vertu de la convention des Nations unies du 28 septembre 1954)

— Cudzinecký pas s vlepým povolením na pobyt vo forme nálepky vydaný osobe, ktorej bola poskytnutá doplnková ochrana na území Slovenskej republiky

(Passeport d'étranger sur lequel un titre de séjour sous forme de vignette est apposé, délivré au bénéficiaire d'une protection subsidiaire sur le territoire de la République slovaque)

— **Preukaz s označením "D"** sa vydáva vedúcim diplomatických misií a členom diplomatického personálu, t. j. členom misie, ktorí majú diplomatickú hodnosť, a ich rodinným príslušníkom, konzulárnym úradníkom a ich rodinným príslušníkom, členom personálu medzinárodných organizácií, ktorí požívajú v zmysle príslušného ustanovenia medzinárodnej zmluvy rovnaké výsady a imunity ako členovia diplomatického personálu diplomatickej misie, a ich rodinným príslušníkom.

(La carte d'identité de «type D» est délivrée aux chefs des missions diplomatiques, aux membres du personnel diplomatique, c'est-à-dire aux membres de la mission de rang diplomatique et aux membres de leur famille, aux fonctionnaires consulaires, aux membres du personnel des organisations internationales, qui jouissent des mêmes privilèges et immunités que les membres du personnel diplomatique.)

— **Preukaz s označením "ATP"** sa vydáva členom administratívneho a technického personálu misie služobne pridelených ministerstvom zahraničných vecí vysielajúceho štátu na diplomatickú misiu a ich rodinným príslušníkom, konzulárnym zamestnancom - osobám zamestnaným v administratívnych alebo technických službách konzulárneho úradu a ich rodinným príslušníkom.

(La carte d'identité de type «ATP» est délivrée aux membres du personnel administratif et technique des missions affectés au service du ministère des affaires étrangères de l'État d'envoi; employés consulaires: personnes employées dans les services administratifs ou techniques du consulat et membres de leur famille.)

- **Preukaz s označením “SP”** sa vydáva členom služobného personálu diplomatickej misie alebo konzulárneho úradu, ktorí sú v zamestnaneckom pomere s vysielajúcim štátom, a ich rodinným príslušníkom (požadovaný služobný pas).

[La carte d'identité de type «SP» est délivrée aux membres du personnel de service de la mission diplomatique ou consulaire employés par l'État d'envoi et aux membres de leur famille (titulaires d'un passeport de service)]

- **Preukaz s označením “SSP”** sa vydáva súkromným služobným osobám —

Zamestnávateľom súkromnej služobnej osoby môže byť člen diplomatického personálu, prípadne člen administratívneho a technického personálu.

(La carte d'identité de type «SSP» est délivrée aux domestiques privés — personnes employées par le personnel diplomatique ou des membres du personnel administratif et technique.)

- **Preukaz s označením “MO”** Preukaz pracovníkov medzinárodných organizácií sa vydáva členom personálu medzinárodných organizácií - úradníkom kancelárií, resp. úradovní medzinárodných organizácií a ich rodinným príslušníkom.

(La carte d'identité de type «MO» des employés d'organisations internationales est délivrée aux membres du personnel des organisations internationales — fonctionnaires d'un ou de plusieurs bureaux internationaux et membres de leur famille).

SLOVÉNIE

Remplacement de la liste publiée au JO C 77 du 15.3.2014.

1. **Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme**

- Dovoljenje za prebivanje (Titre de séjour)

Vrsta dovoljenja za prebivanje se označi na izkaznici dovoljenja (Le type de permis de séjour est indiqué sur la carte):

- Dovoljenje za stalno prebivanje

(Titre de séjour permanent)

- Dovoljenje za začasno prebivanje (Titre de séjour temporaire)

- Dovoljenje za prvo začasno prebivanje

(Titre de premier séjour)

- Člen 50 PEU

(Article 50 TUE)

2. **Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour**

- Dovoljenje za prebivanje za družinskega člana državljana EGP

[Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'EEE (carte de 91 × 60 mm)] Vrsta dovoljenja za prebivanje se označi na izkaznici in se izda kot:

(Le type de titre de séjour figure sur la carte):

- Dovoljenje za stalno prebivanje (Titre de séjour permanent)

- Dovoljenje za začasno prebivanje (Titre de séjour temporaire)

- Dovoljenje za prebivanje za družinskega člana slovenskega državljana

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen slovène)

- Vrsta dovoljenja za prebivanje se označi na izkaznici in se izda kot: (Le type de titre de séjour figure sur la carte):
- Dovoljenje za stalno prebivanje (Titre de séjour permanent)
 - Dovoljenje za začasnoprebivanje (Titre de séjour temporaire)
 - Seznam potnikov za šolska potovanja znotraj Evropske unije
(Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne)
 - Titres de séjour spéciaux délivrés par le ministère des affaires étrangères:
 - Diplomska izkaznica
(Carte d'identité diplomatique)
 - Službena izkaznica
(Carte d'identité de service)
 - Konzularna izkaznica
(Carte d'identité consulaire)
 - Konzularna izkaznica za častne konzularne funkcionarje (Carte d'identité consulaire pour les consuls honoraires)

FINLANDE

Remplacement de la liste publiée au JO C 200 du 28.6.2014.

1. **Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme**

Titres délivrés avant le 1^{er} mai 2004:

- Pysyvä oleskelulupa
(Titre de séjour permanent) sous forme de vignette
délivré du 1.5.2004 au 31.12.2011:

Les titres de séjour sont permanents ou à durée déterminée. Les permis de séjour à durée déterminée sont délivrés en vue d'un séjour de nature temporaire (permis de séjour temporaire) ou de nature continue (permis de séjour continu).

- Pysyvä oleskelulupa
Permis de séjour permanent sous forme de vignette portant la lettre «P».
- Jatkuva oleskelulupa
Permis de séjour continu sous forme de vignette portant la lettre «A».
- Tilapäinen oleskelulupa
Permis de séjour temporaire sous forme de vignette portant la lettre «B».
délivré du 1.5.2007 au 31.12.2011:
- permis de séjour de résident longue durée — CE délivré aux ressortissants de pays tiers
Titre de séjour permanent sous forme de vignette portant les lettres «P-EY»

Délivrés depuis le 1^{er} janvier 2012:

Les titres de séjour sont permanents ou à durée déterminée. Les titres de séjour à durée déterminée sont délivrés en vue d'un séjour de nature temporaire (titre de séjour temporaire) ou de nature continue (titre de séjour continu):

- Pysyvä oleskelulupa
Permis de séjour permanent sous forme de carte portant la lettre «P».
- Jatkuva oleskelulupa
Permis de séjour continu sous forme de carte portant la lettre «A».
- Tilapäinen oleskelulupa
Permis de séjour temporaire sous forme de carte portant la lettre «B».
- Carte bleue européenne
Titre de séjour sous forme de carte portant les mots «EU:n Sininen kortti»

— permis de séjour de résident longue durée — CE délivré aux ressortissants de pays tiers

Titre de séjour sous forme de carte portant les lettres «P-EY» (délivré jusqu'au 30.9.2013)

Délivré depuis le 1^{er} octobre 2013:

Titre de séjour UE pour les résidents de longue durée pour un ressortissant de pays tiers sous la forme d'une carte portant les lettres P-EU

Titres délivrés à compter du 1^{er} janvier 2021:

Les titres de séjour en vertu de l'accord de retrait sont délivrés selon le modèle uniforme (oleskelulupa), comme suit:

— Erosopimuksen mukainen oleskeluoikeus Ison-Britannian kansalaiselle ja hänen perheenjäsenilleen.

Oleskeluluvan tyypiksi merkitään SEU-SOPIMUKSEN 50 ARTIKLA. Ison-Britannian kansalaiselle rajatyöntekijälle merkitään kortin kääntöpuolen huomautuksiin RAJATYÖNTEKIJÄ tai GRÄNSARBETARE. Hakemuksen jättämisestä annetaan osoitukseksi todistus vireilläolosta, joka on voimassa hakemuksen käsittelyn ajan.

(Droit de séjour en vertu de l'accord de retrait pour les citoyens britanniques et les membres de leur famille portant le texte SEU-SOPIMUKSEN 50 ARTIKLA. Le verso de la carte du citoyen britannique qui a des droits en tant que travailleur frontalier porte la notion de RAJATYÖNTEKIJÄ ou GRÄNSARBETARE. Une attestation du dépôt de la demande TODISTUS VIREILLÄOLOSTA est délivrée lors de l'introduction d'une demande valable jusqu'à la fin du traitement.)

— Erosopimuksen mukainen pysyvä oleskeluoikeus Ison-Britannian kansalaiselle ja hänen perheenjäsenilleen.

Oleskeluluvan tyypiksi merkitään P SEU-SOPIMUKSEN 50 ARTIKLA. Hakemuksen jättämisestä annetaan osoitukseksi todistus vireilläolosta, joka on voimassa hakemuksen käsittelyn ajan.

(Droit de séjour en vertu de l'accord de retrait pour les citoyens britanniques et les membres de leur famille portant le texte SEU-SOPIMUKSEN 50 ARTIKLA. Une attestation du dépôt de la demande TODISTUS VIREILLÄOLOSTA est délivrée lors de l'introduction d'une demande valable jusqu'à la fin du traitement.)

2. **Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour**

— Erityinen henkilökortti A, B, C ja D diplomaatti- ja konsuliedustuston sekä kansainvälisen järjestön Suomessa olevan toimielimen henkilökuntaan kuuluvalle ja hänen perheenjäsenelleen

(Carte d'identité spéciale délivrée par le ministère des affaires étrangères au personnel diplomatique, administratif, technique et de service, ainsi qu'aux membres de leur famille, aux personnes relevant du service privé du personnel et aux personnes effectuant des travaux de construction, de réparation ou d'entretien dans le cadre d'une mission. La carte d'identité porte la mention «*Cette carte autorise le séjour en Finlande*»)

— Oleskelulupa diplomaattileimaus, oleskelulupa virkaleimaus tai oleskelulupa ilman erityismerkintää

[Titre de séjour sous la forme d'une vignette délivrée aux personnes susmentionnées par le ministère des affaires étrangères, portant la mention «diplomaattileimaus» (diplomatique) ou «virkaleimaus» (service) ou sans indication de statut]

Délivré du 1.5.2004 au 29.4.2007

— Pysyvä oleskelulupa

(Titre de séjour permanent sous la forme d'une carte délivrée aux membres de la famille des ressortissants de l'UE et de l'EEE ressortissants de pays tiers)

Délivré depuis le 30.4.2007

— Oleskelukortti

Carte de séjour délivrée aux membres de la famille de ressortissants de l'UE et de l'EEE ressortissants de pays tiers. Droit de séjour permanent («PYSYVÄ/PERMANENT») ou droit de séjour à durée déterminée (durée de validité indiquée)

SUÈDE

Remplacement de la liste publiée au JO C 16 du 18.1.2017.

Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

— Permanent uppehållstillstånd

(Titre de séjour permanent délivré sous forme de carte ID1 depuis le 20 mai 2011, sans indication d'une durée de validité limitée)

— Upphållstillstånd

(Titre de séjour temporaire délivré sous forme de carte ID1 depuis le 20 mai 2011, avec indication d'une durée de validité limitée)

Le type de titre de séjour apparaît sur la carte dans l'espace réservé à cet effet (PUT pour permis de séjour et de travail permanent, séjour temporaire, AT pour permis de travail, carte bleue européenne, etc.). La carte bleue européenne est un permis combiné de séjour et de travail destiné aux ressortissants de pays tiers qui se voient ou se sont vu offrir un emploi qualifié dans un État membre de l'Union européenne. Cela signifie qu'un titre de séjour et un permis de travail leur sont délivrés, mais sous la forme du document unique dénommé carte bleue européenne.

— Permanent Upphållskort

(Carte de séjour permanent destinée au membre de la famille d'un citoyen de l'Union)

— Upphållskort

(Carte de séjour destinée au membre de la famille d'un citoyen de l'Union)

— Bevis om mottagen ansökan om uppehållsstatus

(Attestation du dépôt de la demande de statut de résident conformément à l'article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait entre l'Union européenne et le Royaume-Uni)

— Regeringskansliet/Utrikesdepartementet

(Titre de séjour sous la forme d'une carte d'identité ID1 délivrée par l'administration publique/le ministère des affaires étrangères aux diplomates étrangers, aux membres du personnel technique, administratif et de service ainsi qu'aux membres de leur famille et aux employés de maison qui dépendent de représentations diplomatiques et consulaires en Suède, et aux membres du personnel d'organisations internationales en Suède, ainsi qu'aux membres de leurs familles.)

LISTE DES TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS PAR PAYS ASSOCIÉS À L'ESPACE SCHENGEN

ISLANDE

Remplacement de la liste publiée au JO C 201 du 8.7.2011.

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- AN Dvalarleyfi vegna náms
(Titre de séjour temporaire pour étudiants)
- AUS Dvalarleyfi vegna ungmennaskipta
(Titre de séjour temporaire pour échange interculturel de jeunes)
- BL Búsetuleyfi
(Titre de séjour permanent)
- BLf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- DN Dvalarleyfi vegna doktorsnáms
(Titre de séjour temporaire pour préparer un doctorat)
- DNf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- DNR Dvalarleyfi vegna rannsóknarnáms
(Titre de séjour temporaire à des fins de recherche)

- DNRf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- FF Dvalarleyfi fyrir flóttafólk
(Titre de séjour temporaire pour réfugiés)
- FFf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- IT Dvalarleyfi fyrir íþróttafólk
(Titre de séjour temporaire pour athlètes)
- ITf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- ITB Dvalarleyfi fyrir íþróttafólk B
(Titre de séjour temporaire pour athlètes B)
- ITBf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- HO Dvalarleyfi
(Titre de séjour temporaire)
- HOF Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- LT Dvalarleyfi vegna lögmæts og sérstaks tilgangs
(Titre de séjour temporaire fondé sur des motifs légitimes et spécifiques)
- ML Dvalarleyfi af mannúðarástæðum
(Titre de séjour temporaire délivré pour des motifs humanitaires)
- MLf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
 - MSE Dvalarleyfi
(Titre de séjour temporaire délivré pour douze mois)
 - MSU Dvalarleyfi
(Titre de séjour temporaire délivré pour six mois)
- ISf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur Íslendinga
(Titre de séjour temporaire pour les membres de la famille d'un citoyen islandais)
- SF Dvalarleyfi vegna starfs sem krefst sérfræðipækkingar
(Titre de séjour temporaire pour des professionnels qualifiés)
- SFf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- SV Dvalarleyfi vegna skorts á vinnuafli
(Titre de séjour temporaire lié à l'emploi pour des raisons de pénurie de main-d'œuvre)
- RDf Réttur til dvalar fyrir aðstandendur EES ríkisborgara
(Droit de séjour des membres de la famille de citoyens de l'EEE/carte de séjour)
- SR Dvalarleyfi vegna samnings við önnur ríki
(Titre de séjour temporaire en vertu d'accords avec d'autres pays)
- SS Dvalarleyfi fyrir starfsmann sendiráðs
(Titre de séjour temporaire pour employés consulaires)

- SSf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- SVB Dvalarleyfi vegna skorts á vinnuafli B
(Titre de séjour temporaire lié à l'emploi pour des raisons de pénurie de main-d'œuvre B)
- SVBf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- SVP Dvalarleyfi vegna skorts á vinnuafli — þjónustusamningur
(Titre de séjour temporaire lié à l'emploi pour des raisons de pénurie de main-d'œuvre — contrat de services)
- TL Dvalarleyfi vegna sérstakra tengsla við landið
(Titre de séjour temporaire en vertu de liens particuliers avec l'Islande)
- Tlf Dvalarleyfi fyrir aðstandendur útlendinga
(Titre de séjour temporaire pour membres de la famille)
- TS Dvalarleyfi vegna trúarstarfa
(Titre de séjour temporaire pour religieux)
- VR Dvalarleyfi vegna vistráðninga
(Titre de séjour temporaire personnel au pair)

2. **Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour**

- Autorisation de retour (suite à une demande de prorogation de titre de séjour)

NORVÈGE

Remplacement de la liste publiée au JO C 201 du 8.7.2011.

1. **Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme**

- Oppholdstillatelse
(Titre de séjour)
- Arbeidstillatelse
(Permis de travail)
- Permanent oppholdstillatelse
(Permis d'établissement/Permis de travail et titre de séjour permanent)

2. **Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour**

- Dans les cas où le ressortissant étranger a besoin d'un document de voyage, un des deux documents ci-après peut être utilisé en complément du titre de séjour, du permis de travail ou du permis d'établissement:
 - un document de voyage pour réfugié («Reisebevis» — couleur verte),
 - un passeport d'immigrant («Utlendingspass» — couleur bleue).

Le titulaire d'un de ces documents de voyage est assuré d'être autorisé à entrer de nouveau sur le territoire norvégien pendant la durée de validité du document.

- Cartes délivrées aux ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE ainsi qu'aux membres de leur famille ressortissants d'un État tiers:
 - Oppholdskort for familiemedlem til EØS-borger
(Carte de séjour pour les membres de la famille de ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Oppholdskort for familiemedlem til EU/EØS/EFTA-borger
(Carte de séjour pour les membres de la famille de ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)

- Oppholdskort for tjenesteytere eller etablerere tilknyttet et EØS-foretak
(Carte de séjour pour les prestataires de services ou créateurs d'entreprise dont l'entreprise est établie dans un autre État membre de l'UE/EEE/AELE)
 - Varig Oppholdsbevis for EØS-borgere
(Titre de séjour permanent pour les ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Varig Oppholdskort for familiemedlem til EØS-borger
(Titre de séjour permanent pour les membres de la famille de ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Registreringsbevis for EØS- borgere
(Attestation d'inscription pour les ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
- Les cartes précitées seront délivrées soit par la police norvégienne («Politiet»), soit par la direction norvégienne de l'immigration («UDI»).
- Cartes diplomatiques:
 - Identitetskort for diplomater
(Carte d'identité pour diplomates — couleur rouge)
 - Identitetskort for hjelpepersonale ved diplomatisk stasjon
(Carte d'identité délivrée au personnel de service/personnel auxiliaire — couleur brune)
 - Identitetskort for administrativt og teknisk personale ved diplomatisk stasjon
(Carte d'identité délivrée au personnel administratif et technique — couleur bleue)
 - Identitetskort for utsendte konsuler ved fagkonsulater
(Carte d'identité pour consuls de carrière — couleur verte)

Le ministère des affaires étrangères délivre, en outre, des vignettes de séjour aux titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels soumis à l'obligation de visa ainsi qu'aux membres du personnel des missions étrangères titulaires d'un passeport national.

SUISSE

Remplacement de la liste publiée au JO C 77 du 15.3.2014.

1. **Titres de séjour relevant de l'article 2, point 15) a), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) [modèle uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002]**
 - Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C)
 - Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C) avec mention «membre de la famille» pour les ressortissants d'États tiers membres de la famille d'un ressortissant suisse
 - Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C) avec mention «membre de la famille d'un citoyen UE/AELE» pour les ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un ressortissant d'un État membre de l'UE ou de l'AELE faisant usage de son droit à la libre circulation.
2. **Titres de séjour délivrés selon le modèle type prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers**
 - Livret pour étrangers L / Ausländerausweis L / Libretto per stranieri L (autorisation de séjour de courte durée; permis L, de couleur violette);
 - Livret pour étrangers B / Ausländerausweis B / Libretto per stranieri B / Legitimaziun d'esters B (titre de séjour temporaire de type B. Délivré en trois ou quatre langues, de couleur gris clair);
 - Livret pour étrangers C / Ausländerausweis C / Libretto per stranieri C (titre de séjour permanent de type C, de couleur verte);

- Livret pour étrangers Ci /Ausländerausweis Ci / Libretto per stranieri Ci (titre de séjour de type Ci pour les conjoints et enfants - jusqu'à 25 ans - des fonctionnaires des organisations internationales et des membres des représentations étrangères en Suisse qui exercent une activité lucrative sur le marché suisse du travail, de couleur rouge);
- Cartes de légitimation (titres de séjour) délivrées par le Département fédéral des Affaires étrangères/ Legitimationskarten (Aufenthaltsbewilligung) vom Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten/Carte di legittimazione (titoli di soggiorno) del Dipartimento federale degli affari esteri: (voir annexe 20).

LIECHTENSTEIN

Remplacement de la liste publiée au JO C 199 du 7.7.2012.

I. Titres de séjour délivrés par le Liechtenstein aux citoyens de l'UE/l'EEE et de la Suisse

- Bewilligung in Briefform (BiB) (permis au format lettre)
(permis de travail journalier ou hebdomadaire, validité: max. 180 jours dans un délai de 12 mois)
- Aufenthaltstitel L (Kurzaufenthaltsbewilligung)
(Titre de séjour de courte durée, validité: max. 12 mois)
- Aufenthaltstitel B (Aufenthaltsbewilligung)
(Titre de séjour de longue durée, validité: max. 5 ans)
- Aufenthaltstitel C (Niederlassungsbewilligung)
(Titre de séjour permanent, validité jusqu'à la date de renouvellement: max. 5 ans)
- Aufenthaltstitel D (Daueraufenthaltsbewilligung)
(Titre de séjour permanent, validité jusqu'à la date de renouvellement: max. 10 ans)

II. Titres de séjour délivrés par le Liechtenstein aux ressortissants de pays tiers

1. **Modèle uniforme de titre de séjour conformément au règlement (CE) n° 1030/2002**

- Aufenthaltstitel L für Drittstaatsangehörige
(Titre de séjour de courte durée, validité: min. 3 mois, max. 12 mois)
- Aufenthaltstitel B für Drittstaatsangehörige
(Titre de séjour de longue durée, validité: max. 12 mois)
- Aufenthaltstitel C für Drittstaatsangehörige
(Titre de séjour permanent, validité jusqu'à la date de renouvellement: max. 3 ans)

2. **Documents de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille de citoyens de l'Union/de l'EEE ou de la Suisse (droit de libre circulation)**

- Aufenthaltstitel L für Drittstaatsangehörige
[Titre de séjour à court terme pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille de citoyens de l'UE/EEE ou de la Suisse (droit de libre circulation), validité: max. 12 mois]
- Aufenthaltstitel B für Drittstaatsangehörige
[Titre de séjour à long terme pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille de citoyens de l'UE/EEE ou de la Suisse (droit de libre circulation), validité: max. 5 ans]
- Aufenthaltstitel C für Drittstaatsangehörige
[Permis de séjour permanent pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille de citoyens suisses (droit à la libre circulation), validité avant renouvellement: max. 5 ans]

— Aufenthaltstitel D für Drittstaatsangehörige

[Permis de séjour permanent pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille de citoyens de l'UE/EEE (droit à la libre circulation), validité avant renouvellement: max. 10 ans]

3. **Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne**

LISTE DES PUBLICATIONS PRÉCÉDENTES

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| JO C 247 du 13.10.2006, p. 1. | JO C 75 du 14.3.2013, p. 8. |
| JO C 153 du 6.7.2007, p. 5. | JO C 77 du 15.3.2014, p. 4. |
| JO C 192 du 18.8.2007, p. 11. | JO C 118 du 17.4.2014, p. 9. |
| JO C 271 du 14.11.2007, p. 13. | JO C 200 du 28.6.2014, p. 59. |
| JO C 57 du 1.3.2008, p. 31. | JO C 304 du 9.9.2014, p. 3. |
| JO C 134 du 31.5.2008, p. 14. | JO C 390 du 5.11.2014, p. 12. |
| JO C 207 du 14.8.2008, p. 12. | JO C 210 du 26.6.2015, p. 5. |
| JO C 331 du 21.12.2008, p. 13. | JO C 286 du 29.8.2015, p. 3. |
| JO C 3 du 8.1.2009, p. 5. | JO C 151 du 28.4.2016, p. 4. |
| JO C 64 du 19.3.2009, p. 15. | JO C 16 du 18.1.2017, p. 5. |
| JO C 198 du 22.8.2009, p. 9. | JO C 69 du 4.3.2017, p. 6. |
| JO C 239 du 6.10.2009, p. 2. | JO C 94 du 25.3.2017, p. 3. |
| JO C 298 du 8.12.2009, p. 21. | JO C 297 du 8.9.2017, p. 3. |
| JO C 308 du 18.12.2009, p. 20. | JO C 343 du 13.10.2017, p. 12. |
| JO C 35 du 12.2.2010, p. 5. | JO C 100 du 16.3.2018, p. 25. |
| JO C 82 du 30.3.2010, p. 26. | JO C 144 du 25.4.2018, p. 8. |
| JO C 103 du 22.4.2010, p. 8. | JO C 173 du 22.5.2018, p. 6. |
| JO C 108 du 7.4.2011, p. 6. | JO C 222 du 26.6.2018, p. 12. |
| JO C 157 du 27.5.2011, p. 5. | JO C 248 du 16.7.2018, p. 4. |
| JO C 201 du 8.7.2011, p. 1. | JO C 269 du 31.7.2018, p. 27. |
| JO C 216 du 22.7.2011, p. 26. | JO C 345 du 27.9.2018, p. 5. |
| JO C 283 du 27.9.2011, p. 7. | JO C 27 du 22.01.2019, p. 8. |
| JO C 199 du 7.7.2012, p. 5. | JO C 34 du 28.1.2019, p. 4. |
| JO C 214 du 20.7.2012, p. 7. | JO C 46 du 5.2.2019, p. 5. |
| JO C 298 du 4.10.2012, p. 4. | JO C 330 du 6.10.2020, p. 5. |
| JO C 51 du 22.2.2013, p. 6. | |

ISSN 1977-0936 (édition électronique)
ISSN 1725-2431 (édition papier)



Office des publications
de l'Union européenne
L-2985 Luxembourg
LUXEMBOURG

FR